

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon*

**COMMUNIQUE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2017**

**OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE A TITRE PRINCIPAL**

ASSORTIE D'UNE

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE A TITRE SUBSIDIAIRE**

**VISANT LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ORNANE DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ**



**PRÉSENTÉE PAR**



**BNP PARIBAS**



**ET**

**ADMISSION DES ACTIONS ET DES ORNANE TIKEHAU CAPITAL AUX  
NÉGOCIATIONS SUR EURONEXT PARIS À COMPTER DU 7 MARS 2017**

**MISE À DISPOSITION  
DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE TIKEHAU CAPITAL**

**ET**

**DU PROSPECTUS RELATIF À L'ADMISSION SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ D'EURONEXT  
PARIS DES ACTIONS TIKEHAU CAPITAL EXISTANTES ET DES ACTIONS ET ORNANE  
TIKEHAU CAPITAL À ÉMETTRE NOTAMMENT DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE  
D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE À TITRE PRINCIPAL VISANT SALVEPAR**

TERMES DE L'OFFRE :

Offre publique d'échange à titre principal :	2,6333 actions nouvelles Tikehau Capital à émettre, portant jouissance courante, pour 1 action ordinaire Salvepar  1 ORNANE nouvelle Tikehau Capital à émettre pour 1 ORNANE Salvepar
Offre publique d'achat à titre subsidiaire :	55,30 euros pour 1 action ordinaire Salvepar  61,63 euros pour 1 ORNANE Salvepar, augmenté du Coupon Couru

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Le présent communiqué est établi et diffusé par Tikehau Capital conformément aux dispositions des articles 231-28 et 212-27 II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

**AVIS IMPORTANT**

En application de l'article L. 433-4, III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de Salvepar ne représenteraient pas, à l'issue de la clôture de l'Offre, plus de 5% du capital ou des droits de vote de Salvepar, Tikehau Capital a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Salvepar non apportées à l'Offre, moyennant une indemnisation égale au prix par action offert dans le cadre de l'Offre.

En application de l'article L. 433-4, IV du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actions Salvepar non apportées à l'Offre détenues par les actionnaires minoritaires de Salvepar et les actions Salvepar susceptibles d'être émises à la suite de l'exercice éventuel du droit à l'attribution d'actions des ORNANE émises par Salvepar non apportées à l'Offre ne représenteraient pas, à l'issue de la clôture de l'Offre, plus de 5% de la somme des actions Salvepar existantes et des actions Salvepar susceptibles d'être créées du fait de l'exercice éventuel du droit à l'attribution d'actions des ORNANE émises par Salvepar, Tikehau Capital a également l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les ORNANE émises par Salvepar non apportées à l'Offre, moyennant une indemnisation égale au prix par ORNANE offert dans le cadre de l'Offre.

**Mise à disposition des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Tikehau Capital**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Tikehau Capital ont été déposées auprès de l'AMF le 31 janvier 2017 et mises à la disposition du public le 1<sup>er</sup> février 2017.

Ces informations sont disponibles sur les sites internet respectifs de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Tikehau Capital ([www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)), et peuvent également être obtenues sans frais et sur simple demande auprès de :

**Tikehau Capital**  
32 rue de Monceau  
75008 Paris  
France

**BNP Paribas**  
4 rue d'Antin  
75002 Paris  
France

**Crédit Agricole Corporate  
and Investment Bank**  
12 place des Etats-Unis  
92120 Montrouge  
France

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique d'échange simplifiée à titre principal, assortie d'une offre publique d'achat simplifiée à titre subsidiaire, visant les actions ordinaires et les ORNANE de Salvepar (l' « **Offre** »), l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

### **Mise à disposition du Prospectus**

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 31 janvier 2017 sous le numéro 17-047 (le « **Prospectus** »), composé du document de base enregistré le 24 janvier 2017 sous le numéro I.17-002 (le « **Document de Base** »), d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération et joint en annexe au présent communiqué) et de ses éventuels suppléments sont disponibles sans frais au siège social de Tikehau Capital (32 rue de Monceau, 75008 Paris, France) et sur le site internet de Tikehau Capital ([www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)), ainsi que sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### **Présentation de Tikehau Capital**

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement créé à Paris en 2004 qui gère, directement ou indirectement, près de 10 milliards d'euros d'actifs<sup>1</sup> et dispose de 1,5 milliard d'euros de fonds propres<sup>2</sup>.

Tikehau Capital a construit sa dynamique de développement autour de quatre lignes de métier : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions).

Tikehau Capital propose à ses investisseurs des opportunités de placement alternatif avec pour objectif la création de valeur sur le long terme. Au fil des années, le groupe a développé un modèle économique se distinguant par une capacité à allouer son capital, notamment dans ses quatre lignes de métier. En soutenant par ses fonds propres les différentes stratégies d'investissement du groupe, Tikehau Capital crée les conditions d'un alignement d'intérêts clair entre le bilan du groupe et les investissements réalisés par ses clients. Cette approche est centrale dans la construction d'une relation de confiance avec ses actionnaires et ses investisseurs.

Avec son projet de cotation et son projet d'offre sur Salvepar, Tikehau Capital a pour objectif de regrouper ses métiers pour permettre une meilleure compréhension de son modèle économique qui se distingue par sa capacité à allouer son capital dans ses différents métiers et son profil atypique d'investisseur multi-classe d'actifs.. Compte tenu de sa stratégie et de ses projets de développement, le groupe entend gérer un montant d'actifs supérieur à 20 milliards d'euros à horizon 2020.

### **Informations financières clés pro forma**

Le tableau suivant présente les résultats et des informations bilancielle pour le groupe sur une base pro forma :

---

<sup>1</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Des informations complémentaires concernant le calcul des actifs sous gestion figurent dans le Document de Base, notamment à la Section II.1 (Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière).

<sup>2</sup> Sur une base *pro forma* au 30 juin 2016.

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Chiffres non-audités	Information financière pro forma		
	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
<b>Données du compte de résultat</b>			
Résultat du portefeuille	33,5	28,1	99,2
Revenus des sociétés de gestion	20,1	11,7	27,9
Revenus nets	53,7	39,8	127,1
Résultat opérationnel brut <sup>3</sup>	9,4	5,5	55,6
Résultat net, part du groupe	(5,4)	106,3	149,4
<b>Données du bilan</b>			
Capitaux propres, part du groupe	1 518,5		
Trésorerie brute	790,8		
Endettement brut	231,4		

Les informations financières pro forma dont des extraits figurent ci-dessus sont disponibles au Chapitre V (Informations financières pro forma) du Document de Base de Tikehau Capital.

### **Actionnariat et gouvernance de Tikehau Capital**

La Société est organisée sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), dont le gérant-commandité unique est Tikehau Capital General Partner.<sup>4</sup> Tikehau Capital est administrée par son gérant, sous le contrôle d'un Conseil de surveillance nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le management et les fondateurs, en partenariat avec un groupe de cinq actionnaires institutionnels, détiennent, à la date d'enregistrement du Document de Base, 43,8% du capital de la Société et, au travers de Tikehau Capital Advisors, 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner.

Des informations complémentaires concernant l'actionnariat de la Société figurent dans le résumé du Prospectus joint en annexe au présent communiqué.

### **Facteurs de risques**

Tikehau Capital attire l'attention du public sur le chapitre III « Facteurs de risque » du Document de Base. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives d'avenir de Tikehau Capital. Le lecteur est notamment invité à prendre connaissance des facteurs de risques suivants : les risques liés à l'activité de gestion d'actifs, au bilan du groupe, réglementaires, juridiques et fiscaux ainsi qu'à la forme juridique de la Société (contrôle exercé par le principal actionnaire de la Société et pouvoirs du gérant-commandité, celui-ci disposant d'un pouvoir considérable au regard de ceux des autres organes sociaux (assemblée générale des commanditaires / conseil de surveillance)).

<sup>3</sup> Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

<sup>4</sup> Conformément aux statuts de la Société, Tikehau Capital General Partner a droit, en qualité de gérant, à une rémunération hors taxes égale à 2% des capitaux propres consolidés de la Société, déterminés au dernier jour de l'exercice social précédent et, en qualité d'associé commandité, à titre de préciput et en cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, à une somme égale à 12,5% du résultat net social de la Société à la clôture de chaque exercice.

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

**Personnes en charge des relations avec les investisseurs**

Tikehau Capital : +33 1 40 06 18 40  
Julien Sanson - jsanson@tikehaucapital.com

Image 7 : +33 1 53 70 74 70  
Grégoire Lucas - glucas@image7.fr

**Avertissement**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.*

*La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Tikehau Capital décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

**RÉSUMÉ DU PROSPECTUS**

Visa n°17-047 en date du 31 janvier 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments » qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à ces catégories de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeur mobilière et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

**Section A – Introduction et avertissements**

<b>Annexes et Éléments</b>		<b>Exigences de publication</b>
A.1	<b>Introduction et avertissements</b>	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Il est communiqué pour guider les investisseurs dans leur décision d'investissement dans les Actions Tikehau Capital et les ORNANE Tikehau Capital, mais il ne remplace pas le Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions Tikehau Capital et les ORNANE Tikehau Capital doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus dans son ensemble, en ce compris les documents incorporés par référence. Suite à la transposition des dispositions pertinentes de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) dans chaque État membre de l'Espace économique européen, la responsabilité civile des personnes responsables du présent résumé ne sera pas mise en cause uniquement sur la base de ce résumé, ou de sa traduction, sauf s'il est trompeur, inexact ou contradictoire avec les autres parties du Prospectus ou si le résumé ne fournit pas, en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions Tikehau Capital et les ORNANE Tikehau Capital. Dans le cas où une action concernant le Prospectus est intentée devant un tribunal dans un État membre de l'Espace économique européen, l'investisseur plaigant peut, selon la législation nationale de l'État membre dans lequel l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.
A.2	<b>Revente ultérieure de valeurs mobilières ou placement de valeurs mobilières par le biais d'intermédiaires financiers</b>	Sans objet.

**Section B – La Société**

<b>Annexe et Elément</b>		<b>Exigences de publication</b>
B.1	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	Tikehau Capital
B.2	<b>Siège social et forme juridique de la société</b>	Tikehau Capital est une société en commandite par actions de droit français au capital social de 735.858.300 euros à la date du Prospectus, dont le siège social est situé 32 rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 599 104.
B.3	<b>Opérations et activités principales</b>	<p><b>Présentation générale de Tikehau Capital</b></p> <p>Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement en 2004. Au 31 décembre 2016, Tikehau Capital gèrait, directement ou indirectement, près de 10 milliards d'euros d'actifs<sup>5</sup> et disposait de 1,5 milliard d'euros de fonds propre<sup>6</sup>. Le Groupe a construit sa dynamique de développement autour de quatre lignes de métier : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Le Groupe propose à ses investisseurs des opportunités de placement alternatif avec pour objectif la création de valeur sur le long terme.</p> <p>Pour Tikehau Capital, le choix de l'indépendance a consolidé année après année sa valeur et sa réputation dans l'industrie de la gestion d'actifs. Cette indépendance a permis au Groupe de développer un modèle économique se distinguant par une capacité à allouer son capital, notamment dans ses quatre lignes de métier, et d'aborder ainsi son activité de façon flexible. En soutenant par ses fonds propres les différentes stratégies d'investissement du Groupe, Tikehau Capital crée les conditions d'un alignement d'intérêts clair entre le bilan du Groupe et les investissements réalisés par ses investisseurs tiers. Cette approche est centrale dans la construction d'une relation de confiance avec ses actionnaires et ses investisseurs.</p> <p>Créé à Paris, Tikehau Capital a poursuivi ces dernières années son développement en Europe à travers ses bureaux de Londres, Milan et Bruxelles, puis en Asie à Singapour. L'effectif total du Groupe (y compris celui de Tikehau Capital Advisors) compte environ 170 collaborateurs et associés.</p> <p><b>Lignes de métier de Tikehau Capital</b></p> <p>Le Groupe opère au travers de quatre lignes de métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>La dette privée</u> – Tikehau Capital est l'un des pionniers des opérations de dette privée en Europe et en France. Les équipes de dette privée du Groupe sont impliquées sur des opérations de financement en dette (dette senior, unitranche, mezzanine, etc.)</li> </ul>

<sup>5</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

<sup>6</sup> Sur une base *pro forma* au 30 juin 2016.

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p>d'une taille comprise entre 10 et 300 millions d'euros en qualité d'arrangeur ou de financeur. Cette ligne de métier comprend également les activités de titrisation dédiées aux CLO (<i>collateralized loan obligations</i>). Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion des fonds de dette privée de Tikehau Capital s'élevaient à environ 4,9 milliards d'euros<sup>7</sup>, soit 49% des actifs sous gestion du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>L'immobilier</u> – Les activités d'investissement immobilier de Tikehau Capital se focalisent principalement sur l'immobilier commercial avec une recherche particulière d'opérations de cession-bail (<i>sale &amp; lease back</i>), dans lesquelles les véhicules du Groupe interviennent en qualité d'acquéreur et impliquant des contreparties (vendeuses puis, post-opération, locataires) de qualité, ayant un potentiel de génération de rendement ainsi qu'un potentiel de plus-value à la revente. Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion de l'activité immobilière de Tikehau Capital s'élevaient à environ 1,8 milliard d'euros<sup>8</sup>, soit 18% des actifs sous gestion du Groupe.</li> <li>- <u>L'investissement en capital</u> – Dans le cadre de cette activité, le Groupe investit en capital (actions et instruments hybrides donnant accès au capital) dans des entreprises cotées et non cotées. Au 31 décembre 2016, l'activité d'investissement en capital de Tikehau Capital gérait des actifs pour un montant de 1,4 milliard d'euros<sup>9</sup> (notamment au travers de sa filiale cotée Salvepar, voir ci-après), soit 14% des actifs sous gestion totaux du Groupe.</li> <li>- <u>Les stratégies liquides</u> – Cette ligne de métier comporte deux activités : (i) la gestion obligataire et (ii) la gestion diversifiée et actions, et présente la spécificité d'être exercée au travers de fonds dits ouverts, soit desquels les investisseurs peuvent décider de se désengager à tout moment en demandant le rachat de leurs parts. Dans le cadre de son activité de gestion obligataire, Tikehau Capital investit dans des obligations émises par des entreprises privées (obligations <i>corporate</i>) ou non, ainsi qu'en titres <i>investment grade</i> (soit correspondant à des entreprises ayant une signature de qualité) ou à haut rendement (<i>high yield</i>). Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion des stratégies liquides de Tikehau Capital s'élevaient à environ 1,9 milliard d'euros, soit 19% des actifs sous gestion du Groupe.</li> </ul>

<sup>7</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

<sup>8</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

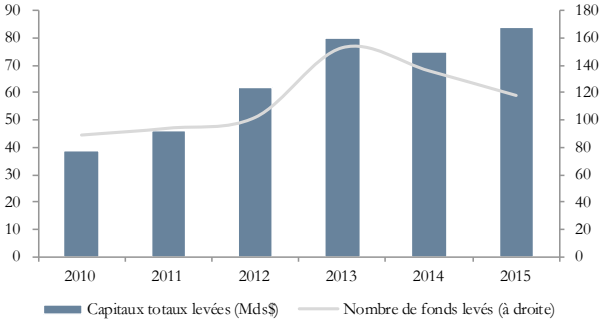
<sup>9</sup> Actifs sous gestion au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma* intégrant une quote-part des actifs sous gestion de Duke Street LLP pour 0,2 milliard d'euros, qui tient compte de la détention économique de Tikehau Capital dans Duke Street LLP. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

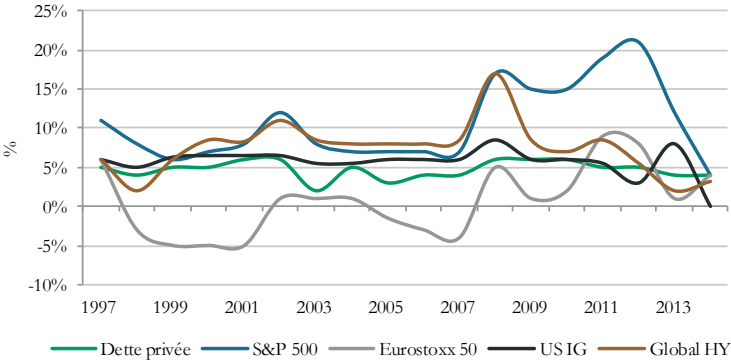
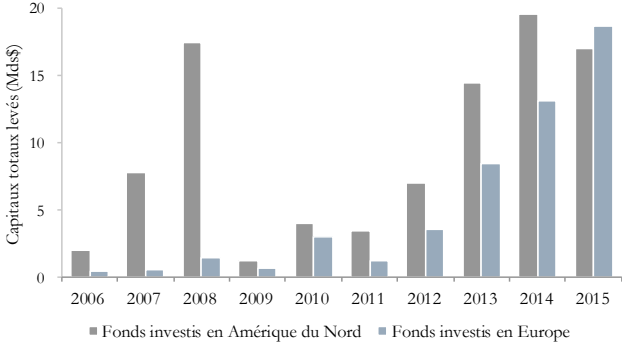


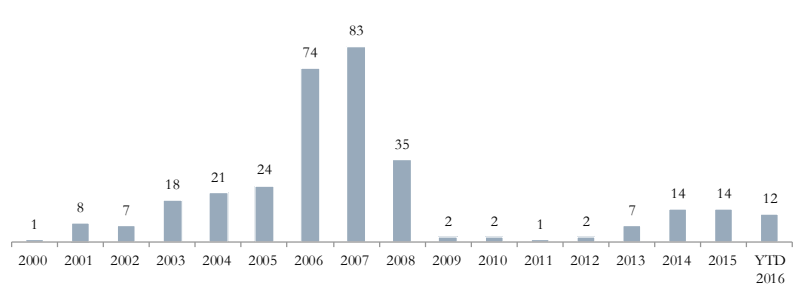

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p><b>Organigramme du Groupe</b></p> <p>Voir Elément B.5.</p> <p><b>Principales entités du Groupe</b></p> <p>Les principales entités du Groupe sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Tikehau Capital</u> est la société de tête du Groupe dont il est prévu que les titres soient admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La Société a pour gérant et associé commandité Tikehau Capital General Partner. La Société a pour objet d'investir dans les plateformes d'investissement du Groupe (soit à la date du présent Prospectus : Tikehau Investment Management, Salvepar, Tikehau Capital Europe et IREIT Global Group) pour accompagner leur croissance. Elle est un investisseur important dans les véhicules gérés par le Groupe ou en tant que co-investisseur dans les opérations réalisées par les véhicules gérés par le Groupe. Enfin, elle peut réaliser des investissements opportunistes en dehors de ses plateformes et de ses lignes de métier pour rechercher les meilleures sources de création de valeur.</li> <li>- <u>Tikehau Investment Management</u> (« <u>Tikehau IM</u> ») est la principale plateforme du Groupe dédiée à la gestion d'actifs. Tikehau IM est présent sur trois des quatre lignes de métiers de Tikehau Capital : la dette privée, l'immobilier et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Cette entité est agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007. Au 31 décembre 2016, Tikehau IM gérait 7,8 milliards d'euros, soit environ 78% des actifs sous gestion de Tikehau Capital.<sup>10</sup></li> <li>- <u>Salvepar</u> est une société holding d'investissement, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B) et qui investit principalement en minoritaire dans des actions ou titres financiers donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées (y compris dans le cadre de co-investissements). Elle est la principale plateforme du Groupe dédiée à l'investissement en capital. Au 30 septembre 2016, l'actif net réévalué de Salvepar s'élevait à 412,4 millions d'euros.</li> <li>- <u>Tikehau Capital Europe</u> est une filiale anglaise du Groupe qui gère des véhicules de titrisation dédiés aux CLO (<i>collateralized loan obligations</i>), un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier.</li> </ul>

<sup>10</sup> Pour Tikehau IM et Tikehau Capital : Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Elément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p>Cette activité est rattachée aux activités de dette privée du Groupe. Tikehau Capital Europe a été agréé par la <i>Financial Conduct Authority</i> (le régulateur financier britannique) en 2015. À la date du présent Prospectus, Tikehau Capital Europe gère près de 770 millions d'euros d'actifs.</p> <p>– <u>IREIT Global Group</u> (« IGG ») est la société de gestion singapourienne d'une foncière cotée à Singapour : IREIT. Le <u>Groupe</u> a pris une participation de 80% dans le capital d'IGG en novembre 2016. IGG est agréé en tant que société de gestion par la <i>Monetary Authority of Singapore</i> (MAS, le régulateur financier singapourien). IREIT a été la première foncière cotée à Singapour ayant comme stratégie d'investir dans des actifs immobiliers situés en Europe. Au 31 décembre 2015, sur la base du rapport financier annuel d'IREIT, la valeur des actifs immobiliers détenus par IREIT était évaluée à 441,4 millions d'euros.</p> <p><b>Présentation de Tikehau Capital Général Partner, Gérant-commandité de la Société</b></p> <p>La Gérance de la Société est exercée par un Gérant unique, Tikehau Capital General Partner, également seul associé commandité de la Société. Tikehau Capital General Partner est détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors. Le Gérant de la Société dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.</p> <p>Conformément aux statuts de la Société, Tikehau Capital General Partner a droit, en qualité de Gérant, à une rémunération hors taxes égale à 2% des capitaux propres consolidés de la Société, déterminés au dernier jour de l'exercice social précédent et, en qualité d'associé commandité, à titre de préciput et en cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, à une somme égale à 12,5% du résultat net social de la Société à la clôture de chaque exercice, étant rappelé que toute modification des statuts de la Société exige un accord préalable de l'associé commandité.</p> <p>Ces rémunérations feront l'objet d'une communication spécifique aux actionnaires de la Société et figureront chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle dans le projet de résolution portant sur l'affectation du résultat de l'exercice, de sorte que les actionnaires de la Société seront amenés à se prononcer sur ces éléments.</p> <p><b>Application par Tikehau Capital du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF</b></p> <p>À compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, celle-ci entend se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (dans sa version révisée de novembre 2016, le « <b>Code AFEP-MEDEF</b> ») et entend se conformer à l'ensemble des recommandations de ce Code sous réserve des commentaires qui suivent. La Société considère qu'elle respecte les dispositions du Code AFEP-MEDEF après les quelques adaptations rendues nécessaires par sa nature de société</p>

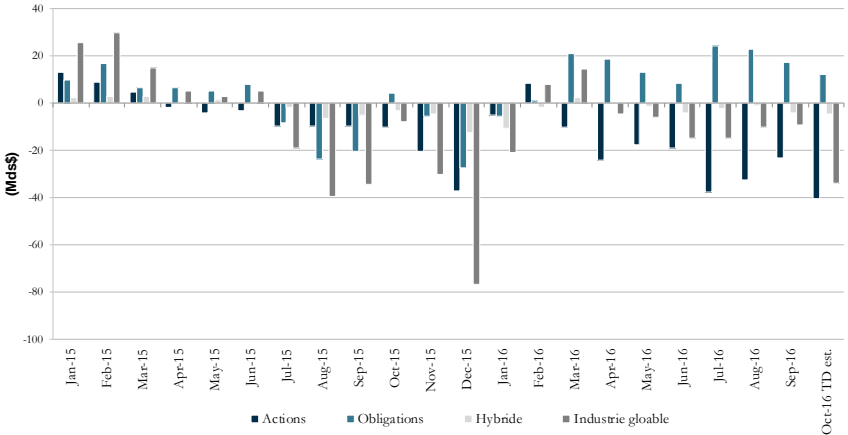
Annexe et Elément	Exigences de publication																					
	<p>en commandite par actions et sous réserve des observations formulées ci-après. Les dispositions du Code AFEP-MEDEF relatives à la détention d'actions par les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux ont été adaptées, de même que celles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. En effet, ainsi qu'il est relevé à l'article 24.1.3 du Code AFEP-MEDEF, les dispositions du Code AFEP-MEDEF sont mal-adaptées à la structure juridique et actionnariale de la Société qui est constituée sous la forme d'une société en commandite par actions.</p>																					
<p>B.4a <b>Tendances récentes importantes</b></p>	<p><b>Aperçu des tendances de marché des différentes classes d'actifs de Tikehau Capital</b></p> <p align="center"><i>(i) Dette privée</i></p> <p>L'appétit récent des investisseurs pour la dette privée peut être expliqué, d'une part, par la régulation accrue du secteur bancaire, ayant ainsi permis à des intervenants non-bancaires d'émerger et d'endosser un rôle plus large dans le financement de l'économie et, d'autre part, par une recherche de rendement de la part des investisseurs, dans un contexte de faible attractivité des « produits de dette » classiques en termes de rendement ou de profils de risque, en comparaison avec les années pré-crise (c'est-à-dire antérieures à 2008).</p> <p align="center"><b>Les levées de dettes privées ont fortement augmenté depuis 2010 au niveau mondial</b></p> <hr/> <p align="center">Levées de dettes privées (pour la période 2010-2015, en milliards de dollars et en nombre de fonds)</p>  <table border="1"> <caption>Levées de dettes privées (2010-2015)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Capitaux totaux levés (Mds\$)</th> <th>Nombre de fonds levés (à droite)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010</td> <td>~38</td> <td>~90</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>~45</td> <td>~100</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>~60</td> <td>~110</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>~78</td> <td>~160</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>~72</td> <td>~140</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>~85</td> <td>~120</td> </tr> </tbody> </table> <p align="right"><i>Source : Preqin</i></p> <p>Cette tendance s'illustre par l'augmentation des levées de fonds depuis 2010 et ce à l'échelle mondiale. Les levées de fonds de dette privée pour l'année 2015 ont connu un plus haut depuis six ans, avec un montant de 85,2 milliards de dollars (en comparaison de 72,2 milliards de dollars en 2014). En 2015, parmi les investisseurs en dette privée, 26% d'entre eux étaient basés en Europe et 35% de l'ensemble des levées de fonds dette privée sur cette même année avaient pour objectif de cibler des opportunités d'investissement en Europe.</p>	Année	Capitaux totaux levés (Mds\$)	Nombre de fonds levés (à droite)	2010	~38	~90	2011	~45	~100	2012	~60	~110	2013	~78	~160	2014	~72	~140	2015	~85	~120
Année	Capitaux totaux levés (Mds\$)	Nombre de fonds levés (à droite)																				
2010	~38	~90																				
2011	~45	~100																				
2012	~60	~110																				
2013	~78	~160																				
2014	~72	~140																				
2015	~85	~120																				

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p style="text-align: center;"><b>La dette privée génère des rendements stables</b></p> <p style="text-align: center;">Évolution des rendements par rapport aux autres classes d'actifs (pour la période 1997-2015)</p>  <p style="text-align: center;">Source : J.P. Morgan Cazenove, Preqin, Bloomberg</p> <p>Les fonds spécialisés dans le <i>direct lending</i> ont su profiter de la place laissée par les banques pour le financement des petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire (« <b>PME-ETI</b> ») en raison notamment d'exigences réglementaires renforcées.</p> <p>Le <i>direct lending</i>, qui consiste à investir directement auprès de PME-ETI ou à investir dans les prêts ou autres instruments de dettes émis par des plateformes de prêts, est une alternative attractive à disposition des investisseurs dans la classe d'actifs « produits de dette », dans un contexte de taux bas et de réduction de la taille des bilans des banques.</p> <p>En Europe, les principaux marchés du <i>direct lending</i> sont la Grande-Bretagne, suivi de la France.</p> <p style="text-align: center;"><b>Les levées de <i>direct lending</i> à destination de l'Europe dépassent pour la première fois celles à destination de l'Amérique du Nord</b></p> <p style="text-align: center;">Évolution des levées de fonds pour des investissements en Europe contre Amérique du Nord (pour la période 2006-2015, en milliards de dollars)</p>  <p style="text-align: center;">Source : Preqin, 2016</p> <p>Dans la catégorie des <i>leveraged loans</i>, les émissions de CLOs (« <i>Collateralized Loan Obligations</i> ») européens sont en forte hausse sur</p>

Annexe et Elément	Exigences de publication																																																				
	<p>l'année 2016. À fin septembre 2016, 29 CLOs ont été finalisés pour un montant global de 13,3 milliards de dollars (contre 11,5 milliards de dollars pour 26 véhicules pour la même période en 2015).</p> <p><b>L'année 2016 marquera un plus haut depuis l'année 2008, mais reste loin derrière les niveaux pré-crise (avant 2008)</b></p> <p style="text-align: center;">Emissions de CLOs européens (pour la période 2000-2016, en milliards d'euros)</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Emissions de CLOs européens (en milliards d'euros)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Montant (milliards d'euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2000</td><td>1</td></tr> <tr><td>2001</td><td>8</td></tr> <tr><td>2002</td><td>7</td></tr> <tr><td>2003</td><td>18</td></tr> <tr><td>2004</td><td>21</td></tr> <tr><td>2005</td><td>24</td></tr> <tr><td>2006</td><td>74</td></tr> <tr><td>2007</td><td>83</td></tr> <tr><td>2008</td><td>35</td></tr> <tr><td>2009</td><td>2</td></tr> <tr><td>2010</td><td>2</td></tr> <tr><td>2011</td><td>1</td></tr> <tr><td>2012</td><td>2</td></tr> <tr><td>2013</td><td>7</td></tr> <tr><td>2014</td><td>14</td></tr> <tr><td>2015</td><td>14</td></tr> <tr><td>YTD 2016</td><td>12</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">(1) Au 30.09.2016</p> <p style="text-align: center;">Source : Fitch, Aperçu des marchés US et européens des CLO, 2016</p> <p style="text-align: center;">(ii) Immobilier</p> <p>L'année 2015 a vu se renforcer l'attractivité de la classe d'actifs « immobilier » : les investisseurs ont été attirés par des rendements plus attractifs que ceux des produits de dette classiques. A moyen-terme, ses fondamentaux devraient être soutenus par des mises en chantier restant à des niveaux relativement faibles depuis 2009, tout comme les niveaux d'endettement.</p> <p>Sur les trois dernières années, les fonds immobiliers ont généré un rendement annualisé moyen de 16%. Par ailleurs, dans son étude sur la gestion alternative, 82% des investisseurs interrogés par Preqin estiment qu'ils investiront au moins autant de capital en 2016 qu'en 2015 dans la classe d'actif, ce qui marque une stabilité de l'appétit pour celle-ci.</p> <p style="text-align: center;"><b>Les actifs immobiliers représentent la part la plus importante des actifs gérés par les gestionnaires</b></p> <p style="text-align: center;">Pourcentage de détention du Top 100 des gestionnaires alternatifs par classe d'actif (2016)</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Pourcentage de détention du Top 100 des gestionnaires alternatifs par classe d'actif (2016)</caption> <thead> <tr> <th>Classe d'actif</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Fonds de Hedge Funds</td><td>6%</td></tr> <tr><td>FoF Capital investissement</td><td>21%</td></tr> <tr><td>Immobilier en direct</td><td>12%</td></tr> <tr><td>Illiquid Credit</td><td>18%</td></tr> <tr><td>Hedge Funds en direct</td><td>34%</td></tr> <tr><td>Capital investissement en direct</td><td>5%</td></tr> <tr><td>Fonds infrastructure en direct</td><td>5%</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Source : Willis Towers Watson, Global Alternatives, 2016</p>	Année	Montant (milliards d'euros)	2000	1	2001	8	2002	7	2003	18	2004	21	2005	24	2006	74	2007	83	2008	35	2009	2	2010	2	2011	1	2012	2	2013	7	2014	14	2015	14	YTD 2016	12	Classe d'actif	Pourcentage	Fonds de Hedge Funds	6%	FoF Capital investissement	21%	Immobilier en direct	12%	Illiquid Credit	18%	Hedge Funds en direct	34%	Capital investissement en direct	5%	Fonds infrastructure en direct	5%
Année	Montant (milliards d'euros)																																																				
2000	1																																																				
2001	8																																																				
2002	7																																																				
2003	18																																																				
2004	21																																																				
2005	24																																																				
2006	74																																																				
2007	83																																																				
2008	35																																																				
2009	2																																																				
2010	2																																																				
2011	1																																																				
2012	2																																																				
2013	7																																																				
2014	14																																																				
2015	14																																																				
YTD 2016	12																																																				
Classe d'actif	Pourcentage																																																				
Fonds de Hedge Funds	6%																																																				
FoF Capital investissement	21%																																																				
Immobilier en direct	12%																																																				
Illiquid Credit	18%																																																				
Hedge Funds en direct	34%																																																				
Capital investissement en direct	5%																																																				
Fonds infrastructure en direct	5%																																																				

Annexe et Elément	Exigences de publication																											
	<p align="center"><i>(iii) Capital-investissement</i></p> <p>Au niveau mondial, la performance réalisée par le capital-investissement a été largement supérieure à celle des marchés actions. Ainsi, Preqin note une surperformance quasi-constante de son indice All Private Equity par rapport à l'indice S&amp;P 500 reflétant la performance des marchés actions, et ce depuis les années 2000, ainsi que le montre le graphique ci-dessous.</p> <p align="center"><b>Le capital-investissement a surperformé quasiment constamment les marchés actions</b></p> <p align="center">Évolution des indices globaux Preqin PE et S&amp;P 500 (en base 100, pour l'année 2000)</p> <table border="1"> <caption>Approximate data points from the graph</caption> <thead> <tr> <th>Year</th> <th>Preqin All Private Equity</th> <th>S&amp;P 500</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2000</td><td>100</td><td>100</td></tr> <tr><td>2002</td><td>95</td><td>75</td></tr> <tr><td>2004</td><td>100</td><td>100</td></tr> <tr><td>2006</td><td>150</td><td>100</td></tr> <tr><td>2008</td><td>200</td><td>100</td></tr> <tr><td>2010</td><td>150</td><td>100</td></tr> <tr><td>2012</td><td>250</td><td>150</td></tr> <tr><td>2014</td><td>300</td><td>200</td></tr> </tbody> </table> <p align="right"><i>Source : Preqin, juin 2015</i></p> <p>Pour la période 2015-2017, le capital-investissement, aux côtés de la dette privée, figurent parmi les classes d'actifs dont la performance anticipée est la plus attractive au sein de l'univers alternatif (respectivement 7,5% et 7,0% de rendements anticipés).</p> <p>À l'avenir, les actifs alternatifs sont attendus en croissance (13,6 à 15,3 milliers de milliards de dollars à horizon 2020) jouissant d'une attractivité continue, notamment dans un contexte de recherche de diversification de la part des investisseurs et d'augmentation des capitaux disponibles à investir.</p> <p align="center"><i>(iv) Stratégies liquides</i></p> <p>Les sous-jacents actions et obligations représentent toujours la plus large portion des encours sous gestion globaux.</p>	Year	Preqin All Private Equity	S&P 500	2000	100	100	2002	95	75	2004	100	100	2006	150	100	2008	200	100	2010	150	100	2012	250	150	2014	300	200
Year	Preqin All Private Equity	S&P 500																										
2000	100	100																										
2002	95	75																										
2004	100	100																										
2006	150	100																										
2008	200	100																										
2010	150	100																										
2012	250	150																										
2014	300	200																										

Annexe et Elément	Exigences de publication																												
	<p align="center"><b>Les encours sous gestion traditionnels représentent une part plus réduite des encours mondiaux sous gestion même si celle-ci est toujours majoritaire</b></p> <p align="center">Répartition mondiale des encours sous gestion (milliers de milliards de dollars)</p> <table border="1"> <caption>Répartition mondiale des encours sous gestion (milliers de milliards de dollars)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Gestion passive / ETFs</th> <th>Solutions/LDI/produits diversifiés</th> <th>Actifs alternatifs</th> <th>Gestion active</th> <th>Produits spécialisés</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2003</td> <td>8%</td> <td>6%</td> <td>7%</td> <td>58%</td> <td>20%</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>10%</td> <td>8%</td> <td>11%</td> <td>49%</td> <td>21%</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>15%</td> <td>13%</td> <td>12%</td> <td>39%</td> <td>22%</td> <td>71</td> </tr> </tbody> </table> <p> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #002060; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Gestion passive / ETFs         <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #808080; border: 1px solid black; margin-left: 20px; margin-right: 5px;"></span> Solutions/LDI/produits diversifiés (3)         <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #4682B4; border: 1px solid black; margin-left: 20px; margin-right: 5px;"></span> Actifs alternatifs (1)         <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #4682B4; border: 1px solid black; margin-left: 20px; margin-right: 5px;"></span> Gestion active (4)         <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #002060; border: 1px solid black; margin-left: 20px; margin-right: 5px;"></span> Produits spécialisés (2)     </p> <p>(1) Comprend les fonds alternatifs, le capital-investissement, l'immobilier, les infrastructures et les fonds de matières premières</p> <p>(2) Comprend les produits actions spécialisés (actions non domestiques, globales, marchés émergents, petites et moyennes capitalisations et sectorielles) et les produits obligataires spécialisés (crédit, marchés émergents, taux globaux, haut rendement et obligations convertibles)</p> <p>(3) Comprend les produits de performance absolue, « target date », d'allocation d'actifs, flexibles, de revenus, de volatilité, LDI, ainsi que les produits diversifiés et équilibrés traditionnels</p> <p>(4) Comprend les actions de grande capitalisation domestiques à gestion active, les obligations gouvernementales à gestion active, les produits de gestion de trésorerie et les produits structurés</p> <p align="right"><i>Source : BCG, Global Asset Management 2016</i></p> <p>Au niveau global, l'année 2016 a été marquée par une décollecte : les supports actions, sont en décollecte nette pour la 34<sup>ème</sup> semaine d'affilée à début novembre 2016.</p>	Année	Gestion passive / ETFs	Solutions/LDI/produits diversifiés	Actifs alternatifs	Gestion active	Produits spécialisés	Total	2003	8%	6%	7%	58%	20%	34	2008	10%	8%	11%	49%	21%	43	2015	15%	13%	12%	39%	22%	71
Année	Gestion passive / ETFs	Solutions/LDI/produits diversifiés	Actifs alternatifs	Gestion active	Produits spécialisés	Total																							
2003	8%	6%	7%	58%	20%	34																							
2008	10%	8%	11%	49%	21%	43																							
2015	15%	13%	12%	39%	22%	71																							

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p style="text-align: center;"><b>Depuis le début de l'année 2016, l'industrie fait face à une décollecte, principalement pour la classe d'actif actions</b></p> <p style="text-align: center;">Flux nets des fonds de placements communs en actions, obligations et pour l'industrie globale (pour la période 2015-2016, en milliards de dollars)</p>  <p style="text-align: right;"><i>Source : Investment Company Institute, 2016</i></p> <p><b>Aperçu des tendances récentes importantes relatives à Tikehau Capital</b></p> <p>Depuis sa création en 2004, Tikehau Capital se caractérise par une croissance rapide des encours sous gestion. Fort de son implantation européenne à travers ses bureaux à Paris, Londres, Milan et Bruxelles et en Asie, à Singapour, le Groupe a entamé un développement rapide sur les marchés internationaux.</p> <p>Tikehau Capital entend être un des acteurs alternatifs de référence en Europe et dans le monde ayant un modèle économique fondé sur sa capacité à allouer son capital dans différentes stratégies et à proposer à ses clients et investisseurs une offre à forte valeur ajoutée.</p> <p><b>Une capacité de croissance forte auprès de clients de premier plan</b></p> <p>Depuis ses débuts comme véhicule d'investissement, Tikehau Capital a connu une croissance très rapide avec une multiplication de ses encours investis par plus de 50 en dix années<sup>11</sup>, grâce à une approche commerciale fondée sur la construction de relations privilégiées avec ses clients/investisseurs et une performance régulière sur le long terme lui permettant de se positionner en tant qu'acteur de référence dans le domaine de la gestion d'actifs alternative.</p> <p>Evolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011<sup>12</sup> :</p>

<sup>11</sup> Source : Société.

<sup>12</sup> Source : Société – Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.



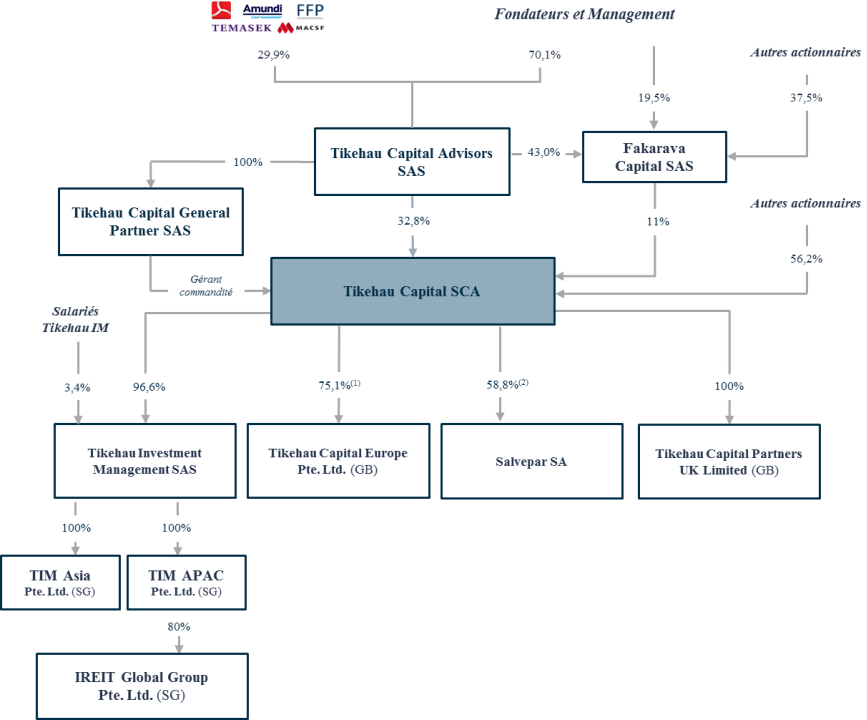
Annexe et Elément		Exigences de publication					
		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	Actifs sous gestion <sup>13</sup> (en fin de période, en millions d'euros)	957	1 584	2 973	4 327	6 353	9 950
	Taux de croissance	–	66%	88%	46%	47%	57%
<p><b>Des fonds propres permanents pour soutenir la stratégie de croissance</b></p> <p>Fort de 1,5 milliard d'euros de fonds propres au 30 juin 2016 (sur une base <i>pro forma</i>) qui garantissent son indépendance d'action, le Groupe bénéficie d'une réserve substantielle de capital stable conjuguée à un levier historiquement faible pouvant être déployé dans les trois axes stratégiques décrits plus haut. Tikehau Capital considère que ses fonds propres sont un atout substantiel dans le cadre d'une stratégie de développement accéléré, lui permettant de déployer rapidement de nouveaux fonds, d'accélérer l'investissement dans les plateformes du Groupe, de procéder à des acquisitions opportunistes ou de faire face, le cas échéant, à des conditions de marché adverses.</p> <p>Bénéficiaire de fonds propres importants permet au Groupe de considérer diverses transactions, le cas échéant de taille importante. Cette meilleure optionalité stratégique augmente ainsi la création de valeur potentielle pour les clients du Groupe. Dans un contexte de concurrence accrue, elle participe donc à la différenciation de l'offre commerciale du Groupe. A cet égard, le Groupe a déjà mené à bien des acquisitions importantes telles que celle de Salvepar réalisée en octobre 2012, la gestion de l'activité de dette senior européenne (<i>leveraged loans</i>) de Lyxor annoncée en octobre 2016 ou encore IREIT Global Group réalisée en novembre 2016.</p> <p>Enfin, les montants disponibles à l'investissement au niveau des fonds du Groupe (soit la somme (i) des montants disponibles en numéraire sur les comptes des fonds et (ii) des montants engagés par les investisseurs dans les fonds qui ne sont pas appelés à cette date) qui représentaient un montant de l'ordre de 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016, constituent également une réserve substantielle de croissance que Tikehau Capital entend déployer de façon maîtrisée afin d'assurer une rentabilité maximale pour ses investisseurs. Ces fonds disponibles ou « <i>dry powder</i> » (y compris les fonds disponibles au niveau de la Société et de ses filiales dédiées à l'investissement) constituent donc un atout concurrentiel majeur du Groupe dans le cadre de sa stratégie de croissance, que ce soit dans le cadre du lancement de nouveaux fonds, de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies.</p>							

<sup>13</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p><b><i>Des revenus en croissance élevée et fortement résilients</i></b></p> <p>Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement de l'activité de Tikehau IM, principale société de gestion du Groupe avec environ 78% des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2016.<sup>14</sup> La Société anticipe que ses actifs sous gestion devraient connaître une croissance élevée dans les années prochaines sous l'effet principalement (i) de la hausse des encours sous gestion, (ii) de l'investissement effectif des fonds engagés qui les rendra générateurs de commissions de gestion (dans la mesure où, dans les fonds fermés, le taux de commission de gestion diffère en général entre les montants engagés par les investisseurs et les montants effectivement investis par les fonds) et (iii) de l'arrivée à maturité des parts d'intéressement à la surperformance (<i>carried interests</i>).</p> <p>Par ailleurs, le Groupe entend poursuivre le lancement successif de nouveaux fonds permettant de créer un réservoir d'actifs sous gestion à plusieurs stades d'investissement, susceptibles de générer des revenus liés à la performance (commissions de surperformance et parts d'intéressement à la surperformance (<i>carried interests</i>)). Ce lancement en série permettra à moyen terme de conférer un caractère de récurrence aux revenus liés à la performance de la gestion. Ainsi, le Groupe a lancé avec succès son troisième fonds de dette privée en 2016 (TDL III), en ayant pour objectif le lancement récurrent de nouveaux fonds sur cette stratégie, mais aussi sur d'autres stratégies.</p> <p><b><i>Une diversification étudiée pour supporter la stratégie commerciale du Groupe</i></b></p> <p>Au-delà des bénéfices que la diversification des sources de revenus apporte au modèle économique du Groupe, ce dernier a également mis en place une approche multi-stratégies qui permet de se différencier de la concurrence en proposant aux investisseurs des produits répondant à la majorité de leurs besoins dans les classes d'actifs alternatives.</p> <p>Le Groupe est ainsi présent sur la dette privée, l'immobilier et l'investissement en capital (coté et non coté) qui sont les classes d'actifs que les investisseurs privilégient aujourd'hui. Tikehau Capital est donc en mesure de proposer à ses investisseurs une offre très complète et une connaissance de ces marchés porteuse de valeur ajoutée pour leurs choix d'allocation.</p> <p>Cette diversification permet également d'élargir la typologie d'investisseurs cibles pour le Groupe et de créer des synergies et des effets de vente croisée entre les différentes stratégies.</p> <p><b><i>Une présence internationale grandissante au service du modèle économique du Groupe</i></b></p>

<sup>14</sup> Pour Tikehau IM et Tikehau Capital : Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p>Fort de ses succès et de la constitution d'un réseau solide sur son principal marché, le Groupe a rapidement entamé une stratégie active d'implantation à l'étranger. Ainsi, le Groupe a ouvert à Londres un bureau dès 2013, avant les ouvertures de Singapour (2014) puis Milan et Bruxelles (2015). Cette stratégie d'implantation est motivée par la volonté de développer une présence au cœur même des marchés ciblés par le Groupe et de créer une relation plus étroite entre le Groupe et ses investisseurs, d'une part, et un meilleur accès aux possibilités d'investissement, d'autre part. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Groupe de construire une relation de long terme avec ses clients, et de pouvoir investir dans des actifs offrant une rentabilité accrue.</p> <p><b>Motifs de l'Offre et objectifs de cotation</b></p> <p>À l'issue de l'Offre, Tikehau Capital deviendra la société mère cotée du Groupe.</p> <p>Dans sa nouvelle configuration, le Groupe présentera de nombreux atouts concurrentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— une équipe de management ayant des intérêts alignés avec ses actionnaires et investisseurs, étant donné que le management sera le premier actionnaire de Tikehau Capital ;</li><li>— un réseau d'investisseurs et de partenaires, le Groupe ayant déjà des relations privilégiées avec des investisseurs de premier plan ;</li><li>— un bilan solide, permettant d'accroître les actifs sous gestion auprès de tiers et de saisir des opportunités ; et</li><li>— une équipe de premier plan, avec un track record reconnu dans la gestion alternative.</li></ul> <p>Il est prévu que l'allocation du bilan de la Société post-Offre s'effectue au travers de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— l'investissement dans le développement des plateformes d'investissement du Groupe ;</li><li>— l'investissement dans les véhicules gérés par le Groupe et le co-investissement avec ces derniers ; et</li><li>— des investissements opportunistes en dehors de ses plateformes et de ses lignes de métier pour rechercher les meilleures sources de création de valeur.</li></ul> <p>Un des enjeux à terme pour la direction est également de développer une meilleure liquidité et un statut boursier renforcé. À cet égard, la Société encouragera la constitution d'un flottant favorisant les échanges quotidiens sur le titre et prévoit de mettre en place, dès la cotation, un contrat de liquidité visant à améliorer la liquidité du marché secondaire. En revanche, le management (à travers les véhicules Tikehau Capital Advisors et Fakarava Capital) n'envisage pas à court terme de faire évoluer sa position dans l'actionariat.</p> <p>Les Actions Tikehau Capital seront éligibles au Compartiment A d'Euronext Paris.</p> <p>Voir Élément E.3 pour un calendrier indicatif d'admission.</p>

Annexe et Elément	Exigences de publication																											
<p>B.5 <b>Description du Groupe</b></p>	<p><b>Organigramme du Groupe</b></p> <p>L'organigramme suivant présente l'organigramme juridique du Groupe à la date du présent Prospectus et après réalisation des opérations de réorganisation du Groupe :</p>  <p><b>Fondateurs et Management</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amundi (29,9%) et FFP (70,1%) sont les fondateurs de Tikehau Capital Advisors SAS.</li> <li>Tikehau Capital Advisors SAS détient 100% de Tikehau Capital General Partner SAS.</li> <li>Tikehau Capital Advisors SAS détient 43,0% de Fakarava Capital SAS.</li> <li>Fakarava Capital SAS est détenue à 19,5% par les fondateurs et à 37,5% par d'autres actionnaires.</li> <li>Tikehau Capital Advisors SAS détient 32,8% de Tikehau Capital SCA.</li> <li>Fakarava Capital SAS détient 11% de Tikehau Capital SCA.</li> <li>D'autres actionnaires détiennent 56,2% de Tikehau Capital SCA.</li> <li>Tikehau Capital SCA est gérée par Tikehau IM (salariés) en tant que gérant commandité.</li> <li>Tikehau Capital SCA détient :             <ul style="list-style-type: none"> <li>3,4% de Tikehau Investment Management SAS.</li> <li>96,6% de Tikehau Investment Management SAS.</li> <li>75,1%<sup>(1)</sup> de Tikehau Capital Europe Pte. Ltd. (GB).</li> <li>58,8%<sup>(2)</sup> de Salvepar SA.</li> <li>100% de Tikehau Capital Partners UK Limited (GB).</li> </ul> </li> <li>Tikehau Investment Management SAS détient 100% de TIM Asia Pte. Ltd. (SG) et 100% de TIM APAC Pte. Ltd. (SG).</li> <li>TIM Asia Pte. Ltd. (SG) et TIM APAC Pte. Ltd. (SG) détiennent 80% de IREIT Global Group Pte. Ltd. (SG).</li> </ul> <p>(1) Détention présentée sous réserve d'approbation de la Financial Conduct Authority (autorité de régulation financière britannique).</p> <p>(2) Actions ordinaires, correspondant à 59,8% des droits de vote.</p> <p>NB : Dans le présent organigramme, les pourcentages de capital sont équivalents aux pourcentages de droit de vote, sauf mention contraire.</p>																											
<p>B.6 <b>Principaux actionnaires</b></p>	<p><b>Actionnariat de Tikehau Capital</b></p> <p>Le tableau suivant présente la répartition détaillée de l'actionnariat de la Société à la date du présent Prospectus :</p> <table border="1" data-bbox="520 1563 1428 2042"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital et de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tikehau Capital Advisors</td> <td>20 107 437</td> <td>32,8%</td> </tr> <tr> <td>Fakarava Capital <sup>(1)</sup></td> <td>6 756 610</td> <td>11,0%</td> </tr> <tr> <td>MACSF épargne retraite</td> <td>8 202 143</td> <td>13,4%</td> </tr> <tr> <td>Crédit Mutuel Arkéa</td> <td>3 654 401</td> <td>6,0%</td> </tr> <tr> <td>Neuflyze Vie</td> <td>1 705 520</td> <td>2,8%</td> </tr> <tr> <td><b>Total concert majoritaire<sup>(2)</sup></b></td> <td><b>40 426 111</b></td> <td><b>65,9%</b></td> </tr> <tr> <td>Suravenir</td> <td>4 285 715</td> <td>7,0%</td> </tr> <tr> <td><b>Total – Actionnaires détenant une</b></td> <td><b>44 711 826</b></td> <td><b>72,9%</b></td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote	Tikehau Capital Advisors	20 107 437	32,8%	Fakarava Capital <sup>(1)</sup>	6 756 610	11,0%	MACSF épargne retraite	8 202 143	13,4%	Crédit Mutuel Arkéa	3 654 401	6,0%	Neuflyze Vie	1 705 520	2,8%	<b>Total concert majoritaire<sup>(2)</sup></b>	<b>40 426 111</b>	<b>65,9%</b>	Suravenir	4 285 715	7,0%	<b>Total – Actionnaires détenant une</b>	<b>44 711 826</b>	<b>72,9%</b>
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote																										
Tikehau Capital Advisors	20 107 437	32,8%																										
Fakarava Capital <sup>(1)</sup>	6 756 610	11,0%																										
MACSF épargne retraite	8 202 143	13,4%																										
Crédit Mutuel Arkéa	3 654 401	6,0%																										
Neuflyze Vie	1 705 520	2,8%																										
<b>Total concert majoritaire<sup>(2)</sup></b>	<b>40 426 111</b>	<b>65,9%</b>																										
Suravenir	4 285 715	7,0%																										
<b>Total – Actionnaires détenant une</b>	<b>44 711 826</b>	<b>72,9%</b>																										

Annexe et Elément	Exigences de publication	
	<b>participation supérieure à 5%</b>	
	CARAC	2 627 862 4,3%
	Amundi Ventures	2 268 333 3,7%
	Esta Investments (Groupe Temasek) <sup>(3)</sup> .	2 142 858 3,5%
	FFP Invest (Groupe FFP)	2 142 858 3,5%
	Autres	7 427 788 12,1%
	<b>Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%</b>	<b>16 609 699 27,1%</b>
	<b>Total</b>	<b>61 321 525 100%</b>
	<p>(1) Société détenue conjointement à hauteur de 62,5% par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe.</p> <p>(2) Tikehau Capital Advisors agit de concert avec les sociétés Fakarava Capital, MACSF épargne retraite, Crédit Mutuel Arkéa et Neuflyze Vie dans le cadre d'un pacte d'actionnaires qui a été conclu le 23 janvier 2017. Ce pacte prévoit que les parties se concerteront préalablement à toute réunion du Conseil de surveillance ou de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en vue d'établir une politique générale commune pour la Société. Ce pacte prévoit également les conditions dans lesquelles les concertistes peuvent demander la nomination d'un représentant au Conseil de surveillance. Enfin, ce pacte prévoit que chaque partie détenant plus de 3% du capital de la Société (sur une base totalement diluée) et qui souhaiterait céder tout ou partie de ses actions de la Société a l'obligation d'offrir aux autres parties au pacte la faculté d'acquérir les actions proposées à la vente au prix fixé par le cédant.</p> <p>(3) Temasek est une société d'investissement de Singapour, disposant d'environ 160 milliards d'euros d'actifs sous gestion.</p> <p>Compte tenu de la forme juridique de société en commandite par actions et de l'organisation de Tikehau Capital, il convient de noter que la Société est contrôlée par son principal actionnaire, Tikehau Capital Advisors.</p> <p>À la date du présent Prospectus, Tikehau Capital Advisors détient 32,8% du capital et des droits de vote de la Société et 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner, le gérant-commandité de la Société. Au titre de l'article 11 des statuts de Tikehau Capital General Partner, avant d'approuver certaines décisions clés concernant Tikehau Capital, au nom et pour le compte de Tikehau Capital General Partner agissant en sa qualité d'associé commandité et/ou de Gérant de Tikehau Capital, le Président et le Directeur Général de Tikehau Capital General Partner doivent obtenir l'autorisation préalable de Tikehau Capital Advisors.</p> <p><b>Conséquences de l'Offre sur la répartition du capital social et des droits de vote de Tikehau Capital</b></p> <p>Dans l'hypothèse où toutes les Actions Salvepar visées par l'Offre en dehors des Actions Salvepar pour lesquelles un engagement d'apport à</p>	

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexe et Elément	Exigences de publication																																													
	<p>l'Offre Publique d'Achat Subsidaire a été obtenu<sup>15</sup>, soit 2.830.323 Actions Salvepar, seraient apportées à l'Offre Publique d'Échange Principale, le capital social et les droits de vote de Tikehau Capital seraient répartis comme suit à la date de règlement-livraison de l'Offre<sup>16</sup> :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Actionnaires</th> <th align="center">Nombre d'actions</th> <th align="center">% du capital social et des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TIKEHAU CAPITAL ADVISORS</td> <td align="right">20.257.995</td> <td align="right">28,5 %</td> </tr> <tr> <td>MACSF</td> <td align="right">10.200.809</td> <td align="right">14,3 %</td> </tr> <tr> <td>FAKARAVA</td> <td align="right">6.756.610</td> <td align="right">9,5 %</td> </tr> <tr> <td>CM ARKEA</td> <td align="right">3.654.401</td> <td align="right">5,1 %</td> </tr> <tr> <td>NEUFLIZE VIE</td> <td align="right">2.274.836</td> <td align="right">3,2 %</td> </tr> <tr> <td><i>Sous-total concert majoritaire</i></td> <td align="right"><i>43.144.651</i></td> <td align="right"><i>60,6 %</i></td> </tr> <tr> <td>SURAVENIR</td> <td align="right">5.836.720</td> <td align="right">8,2 %</td> </tr> <tr> <td>CARAC</td> <td align="right">3.053.932</td> <td align="right">4,3 %</td> </tr> <tr> <td>FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS</td> <td align="right">2.380.952</td> <td align="right">3,3 %</td> </tr> <tr> <td>AMUNDI VENTURES</td> <td align="right">2.268.333</td> <td align="right">3,2 %</td> </tr> <tr> <td>FFP</td> <td align="right">2.142.858</td> <td align="right">3,0 %</td> </tr> <tr> <td>TEMASEK</td> <td align="right">2.142.858</td> <td align="right">3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td align="right">10.185.263</td> <td align="right">14,3 %</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td align="right"><b>71.155.567</b></td> <td align="right"><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans l'hypothèse où toutes les Actions Salvepar visées par l'Offre qui ne font pas l'objet d'engagements d'apport à l'Offre Publique d'Échange Principale<sup>17</sup> et en dehors des Actions Salvepar auto-détenues par Salvepar<sup>18</sup>, soit 392.128 Actions Salvepar<sup>19</sup>, seraient apportées à l'Offre Publique d'Achat Subsidaire, le capital social et les droits de vote de Tikehau Capital seraient répartis comme suit à la date de règlement-</p>	Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social et des droits de vote	TIKEHAU CAPITAL ADVISORS	20.257.995	28,5 %	MACSF	10.200.809	14,3 %	FAKARAVA	6.756.610	9,5 %	CM ARKEA	3.654.401	5,1 %	NEUFLIZE VIE	2.274.836	3,2 %	<i>Sous-total concert majoritaire</i>	<i>43.144.651</i>	<i>60,6 %</i>	SURAVENIR	5.836.720	8,2 %	CARAC	3.053.932	4,3 %	FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	2.380.952	3,3 %	AMUNDI VENTURES	2.268.333	3,2 %	FFP	2.142.858	3,0 %	TEMASEK	2.142.858	3,0 %	Autres	10.185.263	14,3 %	<b>Total</b>	<b>71.155.567</b>	<b>100 %</b>
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social et des droits de vote																																												
TIKEHAU CAPITAL ADVISORS	20.257.995	28,5 %																																												
MACSF	10.200.809	14,3 %																																												
FAKARAVA	6.756.610	9,5 %																																												
CM ARKEA	3.654.401	5,1 %																																												
NEUFLIZE VIE	2.274.836	3,2 %																																												
<i>Sous-total concert majoritaire</i>	<i>43.144.651</i>	<i>60,6 %</i>																																												
SURAVENIR	5.836.720	8,2 %																																												
CARAC	3.053.932	4,3 %																																												
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	2.380.952	3,3 %																																												
AMUNDI VENTURES	2.268.333	3,2 %																																												
FFP	2.142.858	3,0 %																																												
TEMASEK	2.142.858	3,0 %																																												
Autres	10.185.263	14,3 %																																												
<b>Total</b>	<b>71.155.567</b>	<b>100 %</b>																																												

<sup>15</sup> Compagnie Lebon (à travers PMV1) s'est engagée à apporter à l'Offre Publique d'Achat Subsidaire la totalité des Actions Salvepar qu'elle détient à la date du contrat d'engagement d'apport, soit 239.943 Actions Salvepar.

<sup>16</sup> Après prise en compte de la participation obtenue par le Fonds Stratégique de Participations à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital lui étant réservée, sur la base d'un montant de 50 millions d'euros.

<sup>17</sup> Les engagements d'apport à l'Offre Publique d'Échange Principale portent sur 2.673.091 Actions Salvepar.

<sup>18</sup> Le Conseil d'administration de Salvepar a décidé d'apporter à l'Offre Publique d'Échange Principale les Actions Salvepar qu'elle détenait en propre dans le cadre d'un contrat de liquidité, soit 5.047 Actions Salvepar au 6 janvier 2017.

<sup>19</sup> Dont 239.943 Actions Salvepar que Compagnie Lebon (à travers PMV1) s'est engagée à apporter à l'Offre Publique d'Achat Subsidaire.

Annexe et Elément		Exigences de publication																			
		livraison de l'Offre <sup>20</sup> :																			
		<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital social et des droits de vote</b>																	
		TIKEHAU CAPITAL ADVISORS	20.257.995	28,6 %																	
		MACSF	10.200.809	14,4 %																	
		FAKARAVA	6.756.610	9,5 %																	
		CM ARKEA	3.654.401	5,2 %																	
		NEUFLIZE VIE	2.274.836	3,2 %																	
		<i>Sous-total concert majoritaire</i>	<i>43.144.651</i>	<i>61,0 %</i>																	
		SURAVENIR	5.836.720	8,2 %																	
		CARAC	3.053.932	4,3 %																	
		FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	2.380.952	3,4 %																	
		AMUNDI VENTURES	2.268.333	3,2 %																	
		FFP	2.142.858	3,0 %																	
		TEMASEK	2.142.858	3,0 %																	
		Autres	9.784.514	13,8 %																	
		<b>Total</b>	<b>70.754.818</b>	<b>100 %</b>																	
<b>B.7</b>	<b>Principales informations financières</b>	<b>Informations financières historiques</b>																			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">En normes IFRS (en millions d'euros)</th> <th colspan="2">Comptes semestriels –</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Eléments du compte de résultat</th> </tr> <tr> <th></th> <th>30 juin 2016</th> <th>30 juin 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat du portefeuille<sup>21</sup></td> <td>45,0</td> <td>14,4</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel brut<sup>22</sup></td> <td>20,5</td> <td>(2,8)</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat net, part du Groupe</b></td> <td><b>15,2</b></td> <td><b>(0,7)</b></td> </tr> </tbody> </table>			En normes IFRS (en millions d'euros)	Comptes semestriels –		Eléments du compte de résultat			30 juin 2016	30 juin 2015	Résultat du portefeuille <sup>21</sup>	45,0	14,4	Résultat opérationnel brut <sup>22</sup>	20,5	(2,8)	<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>15,2</b>	<b>(0,7)</b>
En normes IFRS (en millions d'euros)	Comptes semestriels –																				
	Eléments du compte de résultat																				
	30 juin 2016	30 juin 2015																			
Résultat du portefeuille <sup>21</sup>	45,0	14,4																			
Résultat opérationnel brut <sup>22</sup>	20,5	(2,8)																			
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>15,2</b>	<b>(0,7)</b>																			

<sup>20</sup> Après prise en compte de la participation obtenue par le Fonds Stratégique de Participations à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital lui étant réservée, sur la base d'un montant de 50 millions d'euros.

<sup>21</sup> Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.

<sup>22</sup> Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

Annexe et Elément	Exigences de publication																																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">En normes IFRS (en millions d'euros)</th> <th align="center" colspan="3">Résultats annuels – Eléments du compte de résultat</th> </tr> <tr> <td></td> <th align="center">31 décembre 2015</th> <th align="center">31 décembre 2014</th> <th align="center">31 décembre 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat du portefeuille<sup>23</sup></td> <td align="right">39,6</td> <td align="right">12,1</td> <td align="right">70,8</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel brut<sup>24</sup></td> <td align="right">5,9</td> <td align="right">(4,3)</td> <td align="right">61,4</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat net, part du Groupe</b></td> <td align="right"><b>9,6</b></td> <td align="right"><b>(6,1)</b></td> <td align="right"><b>53,1</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">En normes IFRS (en millions d'euros)</th> <th align="center" colspan="3">Eléments bilanciels</th> </tr> <tr> <td></td> <th align="center">30 juin 2016</th> <th align="center">31 décembre 2015</th> <th align="center">31 décembre 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres totaux</td> <td align="right">388,4</td> <td align="right">376,1</td> <td align="right">378,8</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres, part du Groupe</td> <td align="right">388,4</td> <td align="right">376,1</td> <td align="right">378,8</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie brute<sup>25</sup></td> <td align="right">51,3</td> <td align="right">15,6</td> <td align="right">59,6</td> </tr> <tr> <td>Endettement brut<sup>26</sup></td> <td align="right">144,7</td> <td align="right">238,3</td> <td align="right">107,1</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les états financiers consolidés de Tikehau Capital ont été établis en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, et les états financiers intermédiaires consolidés de Tikehau Capital pour le semestre clos le 30 juin 2016 ont fait l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux comptes et incluent une comparaison avec le semestre clos le 30 juin 2015 qui n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes, et ont été établis conformément à la norme IAS 34 (Interim Financial Information) (« IAS »), qui est la norme IFRS relative à l'information financière intermédiaire.</p> <p><b>Informations d'origine extracomptable</b></p> <p>Le tableau suivant présente l'évolution des actifs sous gestion<sup>27</sup> du</p>	En normes IFRS (en millions d'euros)	Résultats annuels – Eléments du compte de résultat				31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Résultat du portefeuille <sup>23</sup>	39,6	12,1	70,8	Résultat opérationnel brut <sup>24</sup>	5,9	(4,3)	61,4	<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>9,6</b>	<b>(6,1)</b>	<b>53,1</b>	En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments bilanciels				30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Capitaux propres totaux	388,4	376,1	378,8	Capitaux propres, part du Groupe	388,4	376,1	378,8	Trésorerie brute <sup>25</sup>	51,3	15,6	59,6	Endettement brut <sup>26</sup>	144,7	238,3	107,1
En normes IFRS (en millions d'euros)	Résultats annuels – Eléments du compte de résultat																																												
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013																																										
Résultat du portefeuille <sup>23</sup>	39,6	12,1	70,8																																										
Résultat opérationnel brut <sup>24</sup>	5,9	(4,3)	61,4																																										
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>9,6</b>	<b>(6,1)</b>	<b>53,1</b>																																										
En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments bilanciels																																												
	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014																																										
Capitaux propres totaux	388,4	376,1	378,8																																										
Capitaux propres, part du Groupe	388,4	376,1	378,8																																										
Trésorerie brute <sup>25</sup>	51,3	15,6	59,6																																										
Endettement brut <sup>26</sup>	144,7	238,3	107,1																																										

<sup>23</sup> Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.

<sup>24</sup> Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

<sup>25</sup> La trésorerie brute se compose des disponibilités et des équivalents de trésorerie (constitués principalement de valeurs mobilières de placement).

<sup>26</sup> L'endettement brut se compose des emprunts et dettes financières courantes et non courantes (concours bancaires inclus).

<sup>27</sup> La notion d'actifs sous gestion est un indicateur de l'activité opérationnelle qui n'est pas reflété dans les comptes consolidés ou dans les informations financières *pro forma* de Tikehau Capital. En fonction des différentes stratégies, les actifs sous gestion correspondent notamment :



Annexe et Elément		Exigences de publication																			
		Groupe depuis 2011 et la collecte nette induite sur chaque exercice :																			
		(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016													
		Actifs sous gestion (en fin de période) <sup>28</sup>	957	1 584	2 973	4 327	6 353	9 950													
		Collecte nette sur l'exercice	-	627	1 389	1 354	2 026	3 500													
		Le graphique suivant figure l'évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011 (en millions d'euros) <sup>29</sup> :																			
		<table border="1"> <caption>Evolution des actifs sous gestion (en millions d'euros)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Actifs sous gestion</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>957</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>1 584</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>2 973</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>4 327</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>6 353</td> </tr> <tr> <td>31/12/2016</td> <td>9 950</td> </tr> </tbody> </table>						Année	Actifs sous gestion	2011	957	2012	1 584	2013	2 973	2014	4 327	2015	6 353	31/12/2016	9 950
Année	Actifs sous gestion																				
2011	957																				
2012	1 584																				
2013	2 973																				
2014	4 327																				
2015	6 353																				
31/12/2016	9 950																				
		Le graphique suivant présente la répartition des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2016 (10 milliards d'euros <sup>30</sup> ) entre les différentes lignes de métier du Groupe : (i) dette privée, (ii) immobilier, (iii) investissement en capital et (iv) stratégies liquides <sup>31</sup> :																			

(a) Pour les stratégies liquides : à la valeur liquidative des fonds (la valeur liquidative de chaque type de parts du fonds étant multipliée par le nombre de parts en circulation) ou à l'engagement des souscripteurs pour les mandats de gestion ;

(b) Pour les activités de dette privée : (i) aux engagements des souscripteurs durant les périodes de levée de fonds et d'investissement, (ii) à la valeur liquidative des fonds, une fois la période d'investissement révolue, et (iii) aux engagements des souscripteurs pour les activités de CLO.

(c) Pour les activités immobilières : à la dernière valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut, au coût historique des actifs) majorée de la trésorerie et des autres éléments d'actifs du fonds, le cas échéant ;

(d) Pour l'investissement en capital : à la dernière valorisation disponible des actifs en incluant notamment les investissements dans les plateformes (y compris le *goodwill*) et la trésorerie disponible (c'est-à-dire nette des engagements non-appelés).

<sup>28</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

<sup>29</sup> Source : Société.

<sup>30</sup> Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

<sup>31</sup> Source : Société.

Annexe et Elément		Exigences de publication																																												
		<p align="center"> <span style="color: #1f374d;">■</span> Dette privée              <span style="color: #8eb9e0;">■</span> Immobilier              <span style="color: #c9d9e0;">■</span> Investissement en capital              <span style="color: #999999;">■</span> Stratégies liquides         </p>																																												
B.8	<b>Principales informations financières pro forma</b>	<p><b>Informations financières pro forma</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="left">Chiffres non-audités</th> <th colspan="3">Information financière pro forma</th> </tr> <tr> <th align="left">Données du compte de résultat</th> <th align="center">30 juin 2016</th> <th align="center">30 juin 2015</th> <th align="center">31 décembre 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat du portefeuille<sup>32</sup></td> <td align="center">33,5</td> <td align="center">28,1</td> <td align="center">99,2</td> </tr> <tr> <td>Revenus des sociétés de gestion<sup>33</sup></td> <td align="center">20,1</td> <td align="center">11,7</td> <td align="center">27,9</td> </tr> <tr> <td>Revenus nets</td> <td align="center">53,7</td> <td align="center">39,8</td> <td align="center">127,1</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel brut<sup>34</sup></td> <td align="center">9,4</td> <td align="center">5,5</td> <td align="center">55,6</td> </tr> <tr> <td>Résultat net, part du Groupe</td> <td align="center">(5,4)</td> <td align="center">106,3</td> <td align="center">149,4</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>Données du bilan</b></td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres, part du Groupe</td> <td align="center">1 505</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trésorerie brute<sup>35</sup></td> <td align="center">790,8</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Endettement brut<sup>36</sup></td> <td align="center">231,4</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces informations financières <i>pro forma</i> de Tikehau Capital ont été établies et présentées en application de l'annexe II du règlement européen n° 809/2004 (tel que modifié) sur les prospectus et à la recommandation de l'AMF n° 2013-08 relative à l'information financière <i>pro forma</i> et ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société.</p>	Chiffres non-audités	Information financière pro forma			Données du compte de résultat	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015	Résultat du portefeuille <sup>32</sup>	33,5	28,1	99,2	Revenus des sociétés de gestion <sup>33</sup>	20,1	11,7	27,9	Revenus nets	53,7	39,8	127,1	Résultat opérationnel brut <sup>34</sup>	9,4	5,5	55,6	Résultat net, part du Groupe	(5,4)	106,3	149,4	<b>Données du bilan</b>				Capitaux propres, part du Groupe	1 505			Trésorerie brute <sup>35</sup>	790,8			Endettement brut <sup>36</sup>	231,4		
Chiffres non-audités	Information financière pro forma																																													
Données du compte de résultat	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015																																											
Résultat du portefeuille <sup>32</sup>	33,5	28,1	99,2																																											
Revenus des sociétés de gestion <sup>33</sup>	20,1	11,7	27,9																																											
Revenus nets	53,7	39,8	127,1																																											
Résultat opérationnel brut <sup>34</sup>	9,4	5,5	55,6																																											
Résultat net, part du Groupe	(5,4)	106,3	149,4																																											
<b>Données du bilan</b>																																														
Capitaux propres, part du Groupe	1 505																																													
Trésorerie brute <sup>35</sup>	790,8																																													
Endettement brut <sup>36</sup>	231,4																																													

<sup>32</sup> Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.

<sup>33</sup> Les revenus des sociétés de gestion se composent des commissions de gestion, d'arrangement et de structuration, des commissions de performance et des revenus liés aux parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) perçus par les sociétés de gestion (Tikehau IM et Tikehau Capital Europe).

<sup>34</sup> Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

<sup>35</sup> La trésorerie brute se compose des disponibilités et des équivalents de trésorerie (constitués principalement de valeurs mobilières de placement).

<sup>36</sup> L'endettement brut se compose des emprunts et dettes financières courantes et non courantes (concours bancaires inclus).

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexe et Elément	Exigences de publication
	<p>Elles ont été préparées en supposant que les diverses opérations de simplification de la structure actionnariale et de la gouvernance du Groupe menées afin de préparer l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, ont été réalisées.</p> <p>Ces opérations consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la transformation de la Société en société en commandite par actions ; et</li> <li>- différentes opérations d'apports en nature ou d'achats de titres ayant pour objectif de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et de rassembler dans Tikehau Capital les investissements et actifs du Groupe dans l'optique de sa cotation, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'apport à Tikehau Capital des 74,1% des actions composant le capital de Tikehau IM et détenues par la quasi-totalité des associés de Tikehau IM (à l'exception des salariés de Tikehau IM attributaires d'actions gratuites) ;</li> <li>▪ L'apport à Tikehau Capital des titres Salvepar détenus par ses principaux actionnaires minoritaires dans le cadre de l'Offre, suivi du retrait de la cotation des titres Salvepar ;</li> <li>▪ L'apport à Tikehau Capital des titres de Tikehau Capital Europe (TCE) détenus par Tikehau Capital Advisors ;</li> <li>▪ Le regroupement de la totalité de la participation financière dans la société Duke Street sous Tikehau Capital ;</li> <li>▪ L'apport à Tikehau Capital par Tikehau Capital Advisors de 10 actions de préférence de Catégorie 1 de Salvepar et de la totalité des actions de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd;</li> <li>▪ L'apport à Tikehau Capital par les associés de Tikehau Asia des actions de Tikehau Asia non-encore détenues par Tikehau Capital ;</li> <li>▪ L'acquisition par la Société auprès d'AF&amp;Co et MCH de la marque « TIKEHAU », dont le produit net de cession a été réinvesti par ces deux sociétés dans Tikehau Capital dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les informations financières <i>pro forma</i> non auditées tiennent également compte de deux augmentations de capital significatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 4 juillet 2016, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 415,9 millions d'euros résultant (i) de la souscription en numéraire pour 239,8 millions d'euros par les actionnaires actuels et de nouveaux actionnaires dont les sociétés FFP, Temasek ; et (ii) de l'incorporation de créances pour un montant de 176,1 millions d'euros correspondant à la conversion préalable des obligations convertibles émises par Tikehau Capital.</li> <li>- Le 6 janvier 2017, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 150 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, Tikehau Capital</li> </ul>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexe et Élément		Exigences de publication
		a obtenu du Fonds Stratégique de Participations un engagement de souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant de 50 millions d'euros.
B.9	<b>Prévision ou estimation de résultat</b>	Sans objet.
B.10	<b>Description de la nature des réserves dans le rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières historiques</b>	Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux informations financières historiques de Tikehau Capital contenus ou incorporés par référence dans le Prospectus ne contiennent pas de réserve.
B.17	<b>Notation financière</b>	Sans objet.

**Section C – Valeurs Mobilières**

Annexes et Élément		Exigences de publication
C.1	<b>Type et catégorie des valeurs mobilières</b>	<p><b>a) Actions Tikehau Capital</b></p> <p>Les Actions Tikehau Capital dont l'admission à la négociation sur le marché réglementé de Euronext Paris est demandée sont toutes des actions ordinaires, entièrement libérées et de même catégorie, ayant une valeur nominale de 12 euros chacune.</p> <p>Code ISIN : FR0013230612</p> <p><b>b) ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Le Prospectus a également pour objet l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'un maximum de 1.394.440 Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE). Le terme « <b>Obligataires</b> » désigne les porteurs d'ORNANE Tikehau Capital.</p> <p>Code ISIN : FR0013230620</p>
C.2	<b>Devise d'émission des valeurs mobilières</b>	Les Actions Tikehau Capital et les ORNANE Tikehau Capital seront négociées en euros sur Euronext Paris.
C.3	<b>Nombre d'actions émises</b>	<p>À la date du présent Prospectus, le capital social de Tikehau Capital est divisé en 61.321.525 actions nominatives d'une valeur nominale de 12 euros chacune et s'élève à 735.858.300 euros.</p> <p>Voir Élément B.6 pour le nombre d'actions émises par Tikehau Capital à l'issue des opérations de règlement-livraison de l'Offre.</p>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

<b>Annexes et Élément</b>		<b>Exigences de publication</b>
C.4	<b>Description des droits attachés aux Actions Tikehau Capital</b>	<p>Conformément aux lois et règlements en vigueur et aux statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Tikehau Capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• droit à dividendes (voir Élément C.7) ;</li> <li>• droit de vote ;</li> <li>• droit préférentiel de souscription des titres de même catégorie ; et</li> <li>• droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> <p>Les statuts de la Société prévoient également des franchissements de seuils statutaires.</p> <p>En application des stipulations de l'article 7.5 des statuts de la Société, les Actions Tikehau Capital ne donnent droit à aucun droit de vote double.</p>
C.5	<b>Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières</b>	<p><b>a) Actions Tikehau Capital</b></p> <p>À compter de leur admission aux négociations sur Euronext Paris, aucune stipulation des statuts de Tikehau Capital ne limitera la négociabilité des Actions Tikehau Capital. Les actions Tikehau Capital émises en rémunération des Actions Salvepar apportées à l'Offre Publique d'Échange Principale seront par conséquent cessibles par tout actionnaire de Tikehau Capital à l'issue des opérations de règlement-livraison de l'Offre.</p> <p>Voir Élément E.5.</p> <p><b>b) ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Sous réserve des restrictions applicables à l'Offre, il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des ORNANE Tikehau Capital.</p>
C.6	<b>Admission des Actions Tikehau Capital sur un marché réglementé et identité des marchés réglementés</b>	<p>Les Actions Tikehau Capital ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Les actionnaires de Salvepar ayant apporté leurs Actions Salvepar à l'Offre Publique d'Échange Principale auront la possibilité de négocier leurs Actions Tikehau Capital sur Euronext Paris à l'issue des opérations de règlement-livraison de l'Offre.</p>
C.7	<b>Dividendes et Politique en matière de Dividendes</b>	<p>L'objectif de la Société est de continuer de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires sur le long terme en allouant son capital de manière à optimiser ses flux de revenus et la rentabilité de ses capitaux propres.</p> <p>Consciente que la distribution des bénéfices est un objectif de ses actionnaires, la Société entend mettre en place une politique de distribution permettant de distribuer un dividende stable ou en croissance. En complément et si cela paraît opportun, la Société pourra recourir à des rachats d'actions permettant de reluer le bénéfice par action de la Société.</p>

<b>Annexes et Élément</b>		<b>Exigences de publication</b>
C.8	<b>Droits et restrictions attachés aux ORNANE Tikehau Capital</b>	<p><b>Rang des ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Les ORNANE Tikehau Capital et leurs intérêts constituent des engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de la Société, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires (sous réserve des exceptions légales impératives), présentes ou futures, de la Société.</p> <p><b>Maintien des ORNANE Tikehau Capital à leur rang</b></p> <p>Exclusivement en cas de sûretés consenties par la Société au bénéfice des porteurs d'autres obligations ou d'autres titres financiers négociables représentatifs de titres de créance émis ou garantis par la Société.</p> <p><b>Principaux droits attachés aux ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Les ORNANE Tikehau Capital sont des titres financiers portant intérêt et donnant la faculté à l'Obligataire en cas d'exercice de son Droit à l'Attribution d'Actions (tel que défini ci-après) à tout moment à compter de la Date d'Emission (telle que définie ci-après) jusqu'à la vingt-huitième Séance de Bourse (telle que définie ci-après) (incluse) précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'obtenir, au choix de la Société,</p> <p>1 – soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un montant en numéraire ; ou</li> <li>- (i) un montant en numéraire et (ii) un montant payable en actions ordinaires nouvelles et/ou existantes ;</li> </ul> <p>2 – soit, uniquement des actions ordinaires nouvelles et/ou existantes.</p> <p><b>Restrictions applicables aux ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Aucune restriction n'est applicable aux ORNANE Tikehau Capital.</p>
C.9	<b>Droits attachés aux ORNANE Tikehau Capital</b>	<p><b>Taux nominal – Intérêt</b></p> <p>Les ORNANE Tikehau Capital porteront intérêt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (inclus) à un taux nominal annuel fixe de 1,625 %, payable semestriellement à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et pour la première fois le 1<sup>er</sup> juillet 2017.</p> <p><b>Date d'émission, de jouissance et de règlement-livraison des ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Les ORNANE Tikehau Capital seront émises à la date de règlement-livraison de l'Offre (la « <b>Date d'Émission</b> »). Cette date sera également la date de règlement des ORNANE Tikehau Capital.</p> <p>La date de jouissance des ORNANE Tikehau Capital est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p>

Annexes et Élément	Exigences de publication
	<p><b>Date d'échéance</b></p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p><b>Amortissement normal des ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>En totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.</p> <p><b>Amortissement anticipé par rachats ou offres au gré de la Société</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à tout moment, pour tout ou partie des ORNANE Tikehau Capital, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange ;</li> </ul> <p><b>Amortissement anticipé par remboursement au gré de la Société</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à tout moment, à compter du 15 janvier 2019 jusqu'à l'échéance des ORNANE Tikehau Capital, pour la totalité des ORNANE Tikehau Capital en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 40 Séances de Bourse, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 Séances de Bourse consécutives parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits du cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et du Taux de Conversion (tel que défini ci-après) en vigueur à chaque date, excède 130 % de la valeur nominale des ORNANE Tikehau Capital ;</li> <li>• à tout moment, pour la totalité des ORNANE Tikehau Capital en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 40 Séances de Bourse, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 15% du nombre d'ORNANE Tikehau Capital émises.</li> </ul> <p><b>Exigibilité anticipée des ORNANE Tikehau Capital</b></p> <p>Possible, au pair majoré des intérêts courus (sauf certaines exceptions et sous réserve, le cas échéant, qu'il n'ait pas été remédié ou renoncé au cas d'exigibilité anticipée en cause) :</p> <p>(i) en cas de défaut de paiement par la Société à leur date d'exigibilité des intérêts dus au titre de toute ORNANE Tikehau Capital,</p> <p>(ii) en cas d'inexécution ou de non-respect par la Société de toute autre obligation au titre des ORNANE Tikehau Capital,</p> <p>(iii) en cas de survenance pour toute dette financière, présente ou future, (ou toute garantie, présente ou future, relative à une dette financière) de la Société ou de toute Filiale Importante (tel que ce terme est défini ci-dessous) d'un défaut de paiement supérieur à 30 millions d'euros,</p> <p>(iv) en cas d'exigibilité anticipée de toute dette financière, présente ou future, de la Société ou de toute Filiale Importante d'un montant</p>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Élément	Exigences de publication
	<p>supérieur à 30 millions d'euros du fait de la survenance d'un défaut, d'un cas de défaut ou de toute autre circonstance équivalente au titre de cette dette financière,</p> <p>(v) en cas de jugement ordonnant la liquidation judiciaire ou la cession totale des actifs de la Société ; ou dès lors que la Société fait l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution (sauf exceptions), d'une procédure de conciliation en application des articles L. 611-4 et suivants du Code de commerce, d'une procédure de sauvegarde en application des articles L. 620-1 et suivants du Code de commerce, est en état de cessation de paiements ou fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et</p> <p>(vi) au cas où les actions Tikehau Capital ne seraient plus admises aux négociations sur Euronext Paris ou sur un Marché Réglementé.</p> <p>« <b>Filiale Importante</b> » signifie Tikehau Investment Management et Salvepar, ainsi que toute personne morale ou entité filiale de Tikehau Capital au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et (i) dont la juste valeur dans les comptes consolidés de Tikehau Capital représente plus de 20% des fonds propres consolidés (part du groupe) de Tikehau Capital ou (ii) dont le résultat opérationnel brut représente plus de 20% du résultat opérationnel brut de Tikehau Capital, dans les deux cas (i) et (ii), sur la base des derniers comptes consolidés annuels de Tikehau Capital.</p> <p><b>Remboursement anticipé au gré des porteurs en cas de changement de contrôle</b></p> <p>Possible, au pair majoré des intérêts courus en cas de Changement de Contrôle (tel que défini ci-après).</p> <p>« <b>Changement de Contrôle</b> », signifie le fait, pour une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) ou entité(s) (autre qu'une personne ou entité qui contrôle, seule ou de concert, Tikehau Capital, directement ou indirectement, à la Date d'Émission, étant précisé que la notion de « <b>contrôle</b> » a le sens qui lui est donné à l'Article L. 233-3 du Code de commerce), agissant seule(s) ou de concert, d'acquérir directement ou indirectement (x) plus de 50% des droits de votes attachés aux Actions ou (y) plus de 40 % de ces droits de vote si aucun autre actionnaire de Tikehau Capital, agissant seul ou de concert, ne détient (directement ou indirectement) un pourcentage des droits de vote supérieur à celui ainsi détenu.</p> <p><b>Droit à l'Attribution d'Actions</b></p> <p>Les Obligataires auront, dans les cas décrits ci-dessous, la faculté d'obtenir l'attribution (le « <b>Droit à l'Attribution d'Actions</b> »), au choix de la Société :</p> <p>1 – soit :</p> <p>(i) si la Valeur de Conversion (telle que définie ci-après) est inférieure ou égale à la valeur nominale d'une ORNANE Tikehau Capital : un montant</p>



**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Élément	Exigences de publication
	<p>en numéraire calculé par l'agent de calcul et égal à la Valeur de Conversion multipliée par le nombre d'ORNANE Tikehau Capital transférées à l'agent centralisateur et pour lequel le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé ; ou</p> <p>(ii) si la Valeur de Conversion est supérieure à la valeur nominale d'une ORNANE Tikehau Capital :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un montant en numéraire calculé par l'agent de calcul et égal à la Valeur de Conversion multipliée par le nombre d'ORNANE Tikehau Capital transférées à l'agent centralisateur et pour lequel le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé ; ou</li> <li>• un montant en numéraire calculé par l'agent de calcul et égal au produit (i) d'un pourcentage (librement déterminé par la Société, le « <b>Pourcentage Payable en Numéraire</b> ») compris entre 0% (exclu) et 100% (exclu), (ii) de la Valeur de Conversion (le produit de (i) et (ii) étant le « <b>Montant Payable en Numéraire par ORNANE Tikehau Capital</b> ») et (iii) du nombre d'ORNANE Tikehau Capital transférées à l'agent centralisateur et pour lequel le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé (le « <b>Montant Payable en Numéraire</b> ») et (B) un montant payable en actions nouvelles et/ou existantes (au gré de la Société) calculé par l'agent de calcul et égal au produit de (x) la différence entre la Valeur de Conversion et le Montant Payable en Numéraire par ORNANE Tikehau Capital et (y) du nombre d'ORNANE Tikehau Capital transférées à l'agent centralisateur et pour lequel le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé (le « <b>Montant Payable en Actions</b> »). Le nombre total d'actions nouvelles et/ou existantes à livrer pour chaque Obligataire (le « <b>Nombre d'Actions</b> ») sera calculé par l'agent de calcul et égal (x) au Montant Payable en Actions (y) divisé par le Cours Moyen de l'Action (tel que défini ci-après) (arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, la fraction formant rompu étant réglée en espèces).</li> </ul> <p>Le « <b>Cours Moyen de l'Action</b> » désigne la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'action Tikehau Capital sur Euronext Paris (ou, en l'absence de cotation sur Euronext Paris, sur tout autre Marché Réglementé ou assimilé sur lequel Tikehau Capital a sa principale place de cotation) sur une période de 20 Séances de Bourse consécutives (ou 5 Séances de Bourse consécutives en cas d'offre publique visant les actions de Tikehau Capital) (la « <b>Période de Calcul</b> ») à compter de la Séance de Bourse suivant la fin de la Période de Notification (telle que définie ci-après), étant entendu que pour les besoins du calcul de la Valeur de Conversion, si le Taux de Conversion applicable la dernière Séance de Bourse de la Période de Calcul tient compte de la survenance d'un cas d'ajustement pendant la Période de Calcul, les éventuels cours moyens pondérés par les volumes non affectés par l'événement donnant lieu à l'ajustement et pris en compte pour les besoins du calcul du Cours Moyen de l'Action seront retraités</p>

Annexes et Élément	Exigences de publication
	<p>conformément aux pratiques de marché généralement admises (par exemple, dans le cas d'un détachement de dividende nécessitant un ajustement du Taux de Conversion, en divisant les cours moyens pondérés par les volumes précédant la date de détachement du dividende par un facteur égal au facteur d'ajustement appliqué au Taux de Conversion pour l'ajustement dudit dividende).</p> <p>« <b>Valeur de Conversion</b> » désigne, pour chaque ORNANE, un montant calculé par l'Agent de Calcul égal au produit du Taux de Conversion applicable la dernière Séance de Bourse de la Période de Calcul par le Cours Moyen de l'Action.</p> <p>La « <b>Période de Notification</b> » désigne la période d'une durée maximum de 4 Séances de Bourse suivant la date d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions au cours de laquelle la Société informera l'Agent Centralisateur et l'Agent de Calcul au plus tard la deuxième Séance de Bourse suivant la Date d'Exercice, s'il entend remettre à cet Obligataire (i) soit (x) une somme en numéraire uniquement ou (y) une somme en numéraire et des Actions nouvelles et/ou existantes, auquel cas elle précisera à l'Agent Centralisateur, aux fins d'information de l'Obligataire, le Pourcentage Payable en Numéraire qu'elle a retenu, (ii) soit uniquement des Actions nouvelles et/ou existantes.</p> <p>2 – soit (et ce, que la Valeur de Conversion soit inférieure, supérieure ou égale à la valeur nominale d'une ORNANE Tikehau Capital), uniquement des actions ordinaires nouvelles et/ou existantes de la Société (au gré de la Société).</p> <p>Le nombre total d'actions ordinaires nouvelles et/ou existantes (au gré de la Société) attribué à l'Obligataire sera alors égal au Taux de Conversion applicable la dernière Séance de Bourse de la Période de Notification multiplié par le nombre d'ORNANE Tikehau Capital transférées à l'Agent Centralisateur et pour lequel le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé (arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, la fraction formant rompu étant réglée en espèces).</p> <p>L'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions emporte l'annulation des ORNANE Tikehau Capital pour lesquelles il a été exercé.</p> <p><b>Exercice du Droit à l'Attribution d'Actions</b></p> <p>Les Obligataires pourront exercer leur Droit à l'Attribution d'Actions à tout moment à compter de la Date d'Emission (inclus) jusqu'à la vingt-huitième Séance de Bourse (incluse) précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>Pour les ORNANE Tikehau Capital mises en remboursement de façon anticipée, le Droit à l'Attribution d'Actions prendra fin à l'issue de la vingt-huitième Séance de Bourse qui précède la date de remboursement.</p> <p>Le « <b>Taux de Conversion</b> » est de 2,699 actions ordinaire de la Société par ORNANE Tikehau Capital, sous réserve d'ajustements ultérieurs.</p>

Annexes et Élément	Exigences de publication
	<p><b>Règlement des rompus</b></p> <p>Lorsque le nombre total d'Actions Tikehau Capital correspondant aux ORNANE Tikehau Capital exercées par un Obligataire n'est pas un nombre entier, l'Obligataire pourra demander qu'il lui soit délivré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit le nombre entier d'Actions Tikehau Capital immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme (arrondie au centième d'euro le plus proche (0,005 étant arrondi au centième supérieur, soit à 0,01)) calculée par l'Agent de Calcul et égale au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action, égale au dernier cours coté sur Euronext Paris (ou, en l'absence de cotation sur Euronext Paris, sur un autre Marché Réglementé ou sur un marché similaire sur lequel l'Action Tikehau Capital a sa principale place de cotation) lors de la Séance de Bourse qui précède le jour du dépôt de la demande d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions ;</li> <li>• soit le nombre entier d'Actions Tikehau Capital immédiatement supérieur, à la condition de verser à Tikehau Capital une somme égale à la valeur de la fraction d'Action Tikehau Capital supplémentaire ainsi demandée, évaluée par l'Agent de Calcul sur la base prévue à l'alinéa précédent</li> </ul> <p>Au cas où l'Obligataire ne préciserait pas l'option qu'il souhaite retenir, il lui sera remis le nombre entier d'Actions Tikehau Capital immédiatement inférieur plus un complément en espèces tel que décrit ci-dessus.</p> <p><b>Taux de rendement actuariel annuel brut</b></p> <p>Le taux de rendement actuariel annuel brut des ORNANE Tikehau Capital sera de 1,625% (en l'absence d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions et en l'absence d'amortissement ou de remboursement anticipé).</p> <p><b>Droit applicable</b></p> <p>Les ORNANE Tikehau Capital sont régies par le droit français.</p> <p><b>Représentants des Obligataires</b></p> <p align="center">Association de Représentation des Masses de Titulaires de Valeurs Mobilières Centre Jacques Ferronnière 32 rue du Champ de Tir CS 30812 44308 Nantes CEDEX 3 France</p> <p><b>Comptabilisation</b></p> <p>Les ORNANE Tikehau Capital intègrent des dérivés incorporés au sens de la norme IAS 39. En application du paragraphe 11 de cette norme, les ORNANE Tikehau Capital seront comptabilisées, nettes des frais et primes d'émission, dans leur intégralité à la juste valeur, les variations</p>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Élément		Exigences de publication
		de valeur ultérieures devant être portées au compte de résultat. Les ORNANE Tikehau Capital apparaîtront ainsi sur une ligne spécifique de l'état de situation financière pour leur juste valeur et sur l'état du résultat global pour les variations de valeur ultérieures.
C.10	<b>Lien du paiement des intérêts avec un instrument dérivé</b>	Sans objet.
C.11	<b>Admission des ORNANE Tikehau Capital</b>	Les ORNANE Tikehau Capital ont fait l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris ainsi qu'aux opérations d'Euroclear France, d'Euroclear Bank SA/NV et/ou de Clearstream Banking, société anonyme (Luxembourg).  Code ISIN : FR0013230620
C.22	<b>Informations concernant les actions sous-jacentes</b>	<p><b>Description des actions ordinaires sous-jacentes</b></p> <p>Les actions nouvelles émises, le cas échéant, à la suite de l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions ordinaires existantes soumises à toutes les stipulations des statuts.</p> <p>Voir Éléments C.2, C.4 et C.5.</p> <p><b>Cotation et jouissance des actions ordinaires sous-jacentes</b></p> <p>Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes et feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes.</p> <p>Les actions ordinaires existantes porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse.</p>

**Section D – Risques**

Annexes et Elément		Exigences de publication
D.1	<b>Informations clés sur les principaux risques propres à la Société ou son secteur</b>	<p>Avant d'investir dans les Actions Tikehau Capital ou les ORNANE Tikehau Capital, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque suivants :</p> <p><b>Risques liés aux activités de gestion d'actifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande des clients de Tikehau Capital dépend de facteurs qui échappent à son contrôle et affectent globalement le marché de la gestion d'actifs.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à une concurrence importante.</li> <li>• La demande des investisseurs pour les classes d'actifs gérées par Tikehau Capital pourrait diminuer.</li> <li>• L'évolution de la valeur des actions, obligations et autres instruments financiers pourrait impacter la valeur des encours</li> </ul>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Elément	Exigences de publication
	<p>sous gestion, des revenus nets et des capitaux propres de Tikehau Capital.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échec ou la mauvaise performance des produits proposés par des concurrents pourrait impacter l'image de Tikehau Capital et par conséquent entraîner une réduction de ses encours sous gestion sur des produits similaires.</li> <li>• Les taux des commissions de gestion sont soumis à la pression concurrentielle et à la pression du marché.</li> <li>• Tikehau Capital pourrait perdre des clients en raison d'un faible rendement de ses produits, ce qui provoquerait une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.</li> <li>• Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de développer de nouveaux produits et services ou de satisfaire la demande de ses clients à travers le développement de ces nouveaux produits et services, qui par ailleurs sont susceptibles de l'exposer à un risque opérationnel ou à des coûts supplémentaires.</li> <li>• Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux mandats institutionnels ou être contraint de renouveler les mandats existants à des conditions défavorables.</li> <li>• Dans les stratégies liquides, les clients de Tikehau Capital pourraient retirer à tout moment leurs actifs de ses fonds. Les fonds ouverts gérés par Tikehau Capital, c'est-à-dire ceux dont les investisseurs peuvent retirer à tout moment une partie ou la totalité de leur investissement, pourraient être soumis à des demandes de retrait importantes, voire massives de la part des investisseurs et ne pas être en mesure de les honorer. Bien que ce risque ne se soit jamais matérialisé au sein du Groupe, l'équipe « risques » du Groupe veille à ce que les fonds ouverts gérés par le Groupe maintiennent un actif assez liquide afin d'honorer les rachats éventuels. À cet effet, la liquidité des fonds ouverts est suivie de manière quotidienne à la fois pour l'actif et pour le passif. Un rapport détaillé est également produit mensuellement et présenté en Comité des risques. La méthodologie de suivi du risque se fonde sur différentes analyses : (i) évaluation (<i>scoring</i>) de la liquidité des actifs présents dans les fonds, (ii) évaluation du temps nécessaire pour liquider une proportion donnée du portefeuille ou en cas de rachat des plus gros porteurs du fonds, (iii) évaluation du coût de liquidation en pourcentage de l'actif net d'une telle liquidation et (iv) réalisation de scénarios de stress (<i>stress-tests</i>) et étude de leur impact sur le temps et le coût de liquidation. Le risque de concentration des investisseurs sur les fonds ouverts est également suivi pour prévenir une situation dans laquelle un investisseur important pourrait générer un risque de liquidité au sein d'un fonds donné. Enfin, certains fonds (en nombre limité au regard des encours des stratégies liquides de Tikehau Capital) comportent des dispositifs (dits de « <i>gate</i> ») qui permettent aux gestionnaires de limiter les retraits importants en période</li> </ul>

Annexes et Elément	Exigences de publication
	<p>sensible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La décision de Tikehau Capital d'apporter ou non un soutien financier à certains fonds pourrait l'exposer à des pertes importantes.</li> <li>• Les revenus liés à la surperformance des fonds peuvent accroître la volatilité du chiffre d'affaires et des résultats de Tikehau Capital.</li> <li>• La valorisation de certains investissements pourrait faire l'objet de modifications relatives aux différentes interprétations auxquelles sont soumises les méthodologies, estimations et hypothèses sous-jacentes.</li> <li>• La défaillance ou les difficultés rencontrées par d'autres acteurs de la gestion d'actifs pourraient provoquer la baisse des encours, du chiffre d'affaires et des résultats de Tikehau Capital.</li> <li>• L'incapacité de Tikehau Capital à recruter et retenir ses employés pourrait lui faire perdre des clients et provoquer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.</li> <li>• La négligence ou les erreurs commises par les gestionnaires de portefeuille pourraient nuire à la capacité de Tikehau Capital de maintenir la qualité de ses activités et engager sa responsabilité.</li> <li>• Une atteinte portée à la réputation de Tikehau Capital pourrait conduire à une diminution de ses encours sous gestion, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.</li> </ul> <p><b>Risques liés au bilan de Tikehau Capital</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques inhérents à l'activité d'investissement du bilan de la Société.</li> <li>• L'évolution de la valeur des actifs détenus par Tikehau Capital pourrait affecter ses résultats, ses capitaux propres et accroître la volatilité de ses revenus.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques spécifiques liés à la détention de participations minoritaires.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques de liquidité liés à certaines participations, notamment les participations non-cotées.</li> <li>• Il ne peut être garanti que les investissements réalisés par Tikehau Capital seront générateurs de profits, ni que les sommes engagées par Tikehau Capital dans le cadre de ses investissements seront récupérées.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques liés à l'environnement économique, notamment en France.</li> <li>• Le modèle de développement de Tikehau Capital requiert de disposer de ressources propres disponibles, et il ne peut être garanti que Tikehau Capital saura trouver de telles ressources.</li> <li>• Certaines sociétés du portefeuille de Tikehau Capital sont dépendantes de la présence d'un ou plusieurs dirigeants clés,</li> </ul>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Elément	Exigences de publication
	<p>dont le départ pourrait avoir des conséquences préjudiciables.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques industriels et environnementaux.</li><li>• L'investissement du bilan de Tikehau Capital présente des risques relatifs à la valorisation de ces investissements, qui peut être différente de leur valeur de réalisation. Si les valorisations préparées par Tikehau Capital sont fondées sur les meilleures estimations de Tikehau Capital en l'état de ses connaissances, il ne peut être garanti qu'elles ne seront pas révisées ultérieurement. Elles peuvent être complexes à établir pour certains instruments, faire l'objet de fluctuations importantes (jusqu'à la perte de la totalité de l'investissement pour les produits les plus risqués ou volatils) et, d'une manière générale, la mise en œuvre des méthodes d'évaluation utilisées par Tikehau Capital ne permet pas de garantir que chacune des participations de Tikehau Capital est valorisée en adéquation complète avec sa valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une réalisation.</li><li>• Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques de liquidité et d'endettement. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité sur une base consolidée. Compte tenu de sa situation d'endettement et de sa trésorerie disponible à la date du présent Prospectus, Tikehau Capital estime être en mesure de faire face à ses échéances futures et être peu concerné par le risque de liquidité et d'endettement. A la date du présent Prospectus, la Société respecte l'ensemble des covenants prévus par la documentation bancaire à laquelle elle est liée. A l'inverse, toutefois, un niveau trop élevé de trésorerie sur le bilan de la Société, en particulier dans un contexte économique de taux bas, pourrait peser sur les performances et les résultats futurs du Groupe. De plus, les fonds ouverts gérés par Tikehau Capital, c'est-à-dire ceux dont les investisseurs peuvent retirer à tout moment une partie ou la totalité de leur investissement, pourraient être soumis à des demandes de retrait importantes, voire massives de la part des investisseurs et ne pas être en mesure de les honorer.</li><li>• Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques de pertes d'actifs ou de concentration liés à la composition de son portefeuille d'investissements. Si, d'une manière générale, le Groupe a pour politique de se protéger en éliminant les projets à haut risque, les entreprises fortement endettées et les entreprises trop récentes, certains investissements réalisés sur le bilan du Groupe, comme par exemple la <i>retention piece</i> qui doit être obligatoirement souscrite dans les opérations de CLO réalisées par le Groupe, comportent un risque de perte élevé du fait de leur rang. Ainsi, il ne peut être donnée aucune garantie quant à la réalisation de bénéfices liés aux investissements réalisés par la Société ou le Groupe, ni que la Société ou le</li></ul>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Elément	Exigences de publication
	<p>Groupe ne perdra pas les sommes engagées dans le cadre de ses investissements réalisés sur le bilan.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques financiers si sa couverture d'assurance s'avérait insuffisante.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé aux fluctuations des taux sur ses emprunts et investissements.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques de change liés à ses opérations d'investissement en devises.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques liés aux marchés actions à raison de son activité.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à des risques de contrepartie.</li> </ul> <p><b>Risques généraux liés aux activités de Tikehau Capital</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de l'activité de Tikehau Capital à l'international l'expose notamment à des risques opérationnels et réglementaires. Divers régimes réglementaires et prudentiels s'appliquent à Tikehau Capital dans chacun des pays au sein desquels le Groupe conduit ses activités. Ces réglementations influent fortement sur la manière dont Tikehau Capital exerce ses activités. En effet, se conformer à ces exigences opérationnelles est coûteux, chronophage et complexe. En particulier, Tikehau Capital est soumis à plusieurs régimes réglementaires en lien avec ses activités de gestion d'actifs. En Europe, pour ses filiales exerçant des activités de gestion d'actifs, Tikehau Capital est soumis à deux régimes réglementaires distincts régissant : la gestion de fonds et autres organismes de placement collectifs (en ce compris les OPCVM et les FIA) ainsi que la gestion de portefeuille et les services de conseils en investissement. Tikehau Capital est soumis à des réglementations similaires dans les autres pays dans lesquels le Groupe conduit ses activités. Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers par ses autorités de supervision (notamment en France, au Royaume-Uni et à Singapour) et peut être affecté défavorablement par toute exposition à des non-conformités aux lois et réglementations existantes ou tout changement dans l'interprétation ou la mise en œuvre des lois ou réglementations existantes.</li> <li>• La fraude ou le contournement des procédures de contrôle et de conformité, ainsi que des politiques de gestion des risques, pourraient avoir un effet défavorable sur la réputation, le rendement et la situation financière de Tikehau Capital.</li> <li>• Une défaillance des systèmes d'exploitation ou de l'infrastructure de Tikehau Capital, y compris des plans de continuité d'activité, pourrait perturber ses activités et endommager sa réputation.</li> <li>• L'incapacité de Tikehau Capital à mettre en place des politiques, procédures et moyens d'information et de cyber-sécurité efficaces pourrait perturber l'exercice de ses activités et engendrer des pertes financières.</li> </ul>



Annexes et Elément	Exigences de publication
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tikehau Capital pourrait ne pas parvenir à mettre en œuvre avec succès des opérations de croissance externe.</li> <li>• Tikehau Capital est exposé à un risque de fluctuation de ses résultats.</li> </ul> <p><b>Risques réglementaires, juridiques et fiscaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tikehau Capital est soumis à une réglementation importante.</li> <li>• Les réformes réglementaires entreprises au niveau de l'Union Européenne et au niveau international exposent Tikehau Capital et ses clients à des exigences réglementaires croissantes.</li> <li>• Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques fiscaux.</li> <li>• Les nouvelles exigences de déclarations en matière fiscale qui résultent des programmes de lutte contre l'évasion fiscale déployés à l'échelle mondiale vont accroître les charges administratives de Tikehau Capital.</li> <li>• La non-conformité aux exigences de déclaration de franchissement de seuil auxquelles Tikehau Capital est soumise pourrait nuire à la réputation de Tikehau Capital.</li> </ul> <p><b>Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le principal actionnaire de la Société (Tikehau Capital Advisors) contrôle la Société du fait de la structure juridique du Groupe, et toute personne qui prendrait le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés ne pourrait, en pratique, pas contrôler la Société sans recueillir l'accord de Tikehau Capital Advisors. Compte tenu de la structure juridique de la Société en société commandite par actions, un actionnaire qui obtiendrait le contrôle de la majorité du capital de la Société et des droits de vote attachés, y compris par le biais d'une offre publique d'achat, ne pourra contrôler la Société sans avoir recueilli, en application des dispositions légales et des statuts, l'accord de Tikehau Capital General Partner, une société détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors, en qualité d'associé commandité, qui serait notamment nécessaire pour prendre les décisions suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– nomination ou révocation de tout Gérant ;</li> <li>– modification des statuts de la Société ; et</li> <li>– nomination de nouveaux associés commandités.</li> </ul> </li> </ul> <p>Il en résulte que tout souhait éventuel d'un actionnaire, qui viendrait à prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés, de modifier les statuts, nommer de nouveaux Gérants ou mettre fin aux fonctions de Gérant de Tikehau Capital General Partner contre l'accord de Tikehau Capital Advisors sera en pratique impossible à mettre en œuvre.</p> <p>Ces dispositions sont ainsi de nature à empêcher un changement de contrôle de la Société sans l'accord de Tikehau Capital Advisors.</p>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Elément		Exigences de publication
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Gérant de la Société dispose de pouvoirs extrêmement étendus. La Gérance de la Société est exercée par un Gérant unique, Tikehau Capital General Partner, également seul associé commandité de la Société. Le Gérant de la Société dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il ressort par ailleurs des dispositions législatives applicables aux sociétés en commandite par actions et des statuts de la Société que la révocation du Gérant ne peut être décidée que par une décision unanime des associés commandités, ou par le Tribunal de commerce pour une cause légitime à la demande de tout associé ou (en application de l'article L.226-2 du code de commerce et de l'article 8.1 des statuts de la Société) de la Société. Tikehau Capital General Partner étant à la fois associé commandité unique et Gérant de la Société, tout souhait éventuel des associés commanditaires de la Société (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Tikehau Capital General Partner nécessitera de demander cette révocation en justice. Compte tenu de ces conditions, il n'existe aucune certitude pour les actionnaires qu'ils parviendront à révoquer le Gérant. Le Conseil de surveillance et ses Comités exerceront un contrôle permanent de la gestion de la Société et, dans ce cadre, pourront notamment veiller à ce que le Gérant n'exerce pas son pouvoir de gestion de manière abusive, dans la limite de leur mission de supervision. Toutefois, il convient de rappeler que, si le Conseil de surveillance s'assure de la bonne gestion de la Société, il ne peut en aucun cas diriger l'action du Gérant, ni le révoquer.</li> <li>Tikehau Capital est dépendant d'une équipe de direction expérimentée et stable.</li> </ul>
D.3	<b>Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières</b>	<p><b>a) Actions Tikehau Capital</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions Tikehau Capital n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché, en outre un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer.</li> <li>Le cours des actions Tikehau Capital est susceptible d'être affecté par une volatilité importante.</li> <li>Les actionnaires de Salvepar perdront leurs droits de vote double en apportant leurs Actions Salvepar à l'Offre Publique d'Échange Principale.</li> <li>Les actionnaires de Salvepar qui apporteront leurs Actions Salvepar à l'Offre Publique d'Échange Principale deviendront actionnaires de Tikehau Capital, dont les activités, la situation, les résultats financiers et les objectifs peuvent différer de ceux de Salvepar.</li> </ul> <p><b>b) ORNANE Tikehau Capital</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les ORNANE Tikehau Capital sont des titres financiers complexes qui ne sont pas nécessairement adaptés à tous les</li> </ul>

Annexes et Elément	Exigences de publication
	<p>investisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moment où l'Obligataire exerce son Droit à l'Attribution d'Actions, il ne sait pas si Tikehau Capital remettra un montant en numéraire et/ou des actions nouvelles et/ou existantes et, en cas de livraison en tout ou partie en actions nouvelles et/ou existantes, il ne connaît pas le cours de bourse de l'action Tikehau Capital qui servira, le cas échéant, de base au calcul du nombre d'actions qui lui sera éventuellement attribué.</li> <li>• Les modalités des ORNANE Tikehau Capital pourraient être modifiées.</li> <li>• Il n'est pas certain qu'un marché se développe pour les ORNANE Tikehau Capital et les Obligataires pourraient ne pas pouvoir vendre leurs ORNANE Tikehau Capital à un prix attractif ou ne pas pouvoir les vendre du tout.</li> <li>• Le prix de marché des ORNANE Tikehau Capital dépendra de nombreux paramètres.</li> <li>• Les Obligataires bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée.</li> <li>• La clause de maintien à leur rang des ORNANE Tikehau Capital laisse Tikehau Capital libre de disposer de la propriété de ses biens et/ou de conférer toutes sûretés sur lesdits biens.</li> <li>• Les ORNANE Tikehau Capital font l'objet de restrictions financières limitées.</li> <li>• Les ORNANE Tikehau Capital ne seront pas notées.</li> <li>• Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de payer les intérêts ou de rembourser les ORNANE Tikehau Capital.</li> <li>• Les stipulations applicables aux ORNANE Tikehau Capital pourraient être écartées en cas d'application à Tikehau Capital du droit français des entreprises en difficultés.</li> </ul> <p><b>c) Risques liés à la fiscalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La société Tikehau Capital ne sera pas tenue de majorer ses paiements au titre des ORNANE afin de compenser une retenue à la source qui serait instaurée.</li> <li>• Les cessions d'actions Tikehau Capital et le remboursement des ORNANE en actions existantes pourraient être soumis à des droits d'enregistrement ou à la taxe sur les transactions financières prévue à l'article 235 ter ZD du CGI, ce qui augmenterait les frais de transaction afférents à ces opérations.</li> <li>• La proposition de taxe sur les transactions financières européenne pourrait, si elle était adoptée et transposée dans les législations nationales, augmenter les frais de transaction sur les ORNANE et/ou les actions Tikehau Capital.</li> </ul>

**Section E – Offre**

<b>Annexes et Élément</b>		<b>Exigences de publication</b>
E.1	<b>Produits de l'offre et dépenses liées à l'offre</b>	Sans objet.
E.2a	<b>Raison de l'offre et utilisation du produit</b>	Sans objet.
E.2b	<b>Raison de l'offre et utilisation du produit</b>	Sans objet.
E.3	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p>Sans objet concernant l'admission, en l'absence d'offre.</p> <p><b>Calendrier indicatif des opérations</b></p> <p>Le calendrier présenté ci-dessous est indicatif. Il dépend notamment du succès de l'Offre et du règlement-livraison de l'Offre.</p> <p>9 janvier 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt de l'Offre et du projet de note d'information de Tikehau Capital auprès de l'AMF</li> <li>- Mise à disposition du public et mise en ligne du projet de note d'information de Tikehau Capital sur les sites internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Tikehau Capital (<a href="http://www.tikehaucapital.com">www.tikehaucapital.com</a>)</li> <li>- Diffusion par Tikehau Capital du communiqué de dépôt et de mise à disposition du projet de note d'information de Tikehau Capital</li> <li>- Dépôt du projet de note en réponse de Salvepar auprès de l'AMF</li> <li>- Mise à disposition du public et mise en ligne du projet de note en réponse de Salvepar sur les sites internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Salvepar (<a href="http://www.salvepar.fr">www.salvepar.fr</a>)</li> <li>- Diffusion par Salvepar du communiqué de dépôt et de mise à disposition du projet de note en réponse de Salvepar</li> </ul> <p>31 janvier 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de la décision de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la Note d'Information de Tikehau Capital</li> <li>- Visa de l'AMF sur le Prospectus</li> <li>- Mise à disposition du public et mise en ligne de la Note d'Information de Tikehau Capital ayant reçu le visa de l'AMF sur les sites internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Tikehau Capital (<a href="http://www.tikehaucapital.com">www.tikehaucapital.com</a>)</li> </ul>

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

Annexes et Élément		Exigences de publication
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion par Tikehau Capital du communiqué informant de la mise à disposition de la Note d'Information de Tikehau Capital ayant reçu le visa de l'AMF</li> <li>- Visa de l'AMF sur la note en réponse de Salvepar</li> </ul>
	1er février 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du public et mise en ligne du Prospectus ayant reçu le visa de l'AMF et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Tikehau Capital sur les sites internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Tikehau Capital (<a href="http://www.tikehaucapital.com">www.tikehaucapital.com</a>)</li> <li>- Diffusion par Tikehau Capital du communiqué informant de la mise à disposition du Prospectus ayant reçu le visa de l'AMF et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Tikehau Capital</li> <li>- Mise à disposition du public et mise en ligne de la note en réponse de Salvepar ayant reçu le visa de l'AMF et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Salvepar sur les sites internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Salvepar (<a href="http://www.salvepar.fr">www.salvepar.fr</a>)</li> <li>- Diffusion par Salvepar du communiqué informant de la mise à disposition de la note en réponse de Salvepar ayant reçu le visa de l'AMF et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Salvepar</li> </ul>
	2 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de l'Offre</li> </ul>
	22 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture de l'Offre</li> </ul>
	27 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'avis de résultat de l'Offre par l'AMF</li> </ul>
	28 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée générale extraordinaire de Tikehau Capital devant approuver les résolutions relatives à l'émission des actions Tikehau Capital et des ORNANE Tikehau Capital en rémunération des Actions Salvepar et des ORNANE Salvepar apportées à l'Offre Publique d'Échange Principale, ainsi que l'augmentation de capital réservée au profit du Fonds Stratégique de Participations</li> </ul>
	2 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement-livraison de l'Offre</li> </ul>

Annexes et Élément	Exigences de publication
	7 mars - Admission aux négociations des actions et des 2017 ORNANE de Tikehau Capital.

**Impact de l'émission des ORNANE Tikehau Capital – effet de dilution potentiel pour les actionnaires**

Les hypothèses retenues pour les besoins des calculs ci-après sont les suivantes :

- La valeur des ORNANE Tikehau Capital s'élève à 150 millions d'euros ;
- La valeur nominale des ORNANE Tikehau Capital est de 61,63 euros ;
- Le nombre d'ORNANE Tikehau Capital, non auto-détenu, est de 1,39 million ;
- Le Taux de Conversion est égal à 2,699, correspondant au Taux de Conversion en vigueur des ORNANE Salvepar (1,025) ajusté de la parité d'échange des actions Salvepar dans le cadre de l'Offre d'Echange (2,633) ;
- Les capitaux propres consolidés de la Société s'élevaient dans les comptes pro forma au 31 décembre 2016 avant affectation du résultat net de l'exercice en cours, post augmentations de capital de 2017 pour un total de 200 M€ et post OPE (considérant un taux de participation de 100% des actionnaires non engagés à la branche échange) à 1 413,6 millions d'euros (voir la section 3.2. (« *Capitaux propres et endettement* ») de la présente Note d'Opération) ;
- Le nombre d'actions de Tikehau Capital est de 71,16 millions (en considérant que toutes les actions ne faisant pas l'objet d'un engagement d'apport seront soumises à la branche échange) ;
- Un prix de conversion de 77,04 euros, égal à la valeur nominale d'une ORNANE Tikehau Capital après application d'une prime de 125%.

**Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres**

***Dilution en cas de remise d'un montant en numéraire et d'actions nouvelles et/ou existantes***

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société choisirait de remettre un montant en numéraire correspondant à la valeur nominale des ORNANE Tikehau Capital et un montant en actions correspondant à la différence entre la Valeur de Conversion et la valeur nominale en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, l'incidence de l'émission d'Actions Tikehau Capital nouvelles et/ou de la remise des Actions Tikehau Capital existantes sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions pour la totalité des ORNANE Tikehau Capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2016 hors résultat net - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :

	<b>Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action (en euros)</b>
Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	19,87
Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution d'Actions	19,66

Annexes et Élément	Exigences de publication
--------------------	--------------------------

***Dilution en cas de remise d'actions nouvelles et/ou existantes uniquement***

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société choisirait de remettre uniquement des Actions Tikehau Capital nouvelles et/ou existantes en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, l'incidence de l'émission et de la conversion en Actions nouvelles et/ou de l'échange en Actions existantes sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions de la totalité des ORNANE Tikehau Capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2016 hors résultat net - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :

	<b>Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action (en euros)</b>
Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	19,87
Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution d'Actions	20,22

***Dilution en cas de remise d'un montant en numéraire uniquement***

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société choisirait de verser uniquement un montant en numéraire en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, l'incidence de la remise de ce montant en numéraire pour la totalité des ORNANE Tikehau Capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2016 hors résultat net - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :

	<b>Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action (en euros)</b>
Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	19,87
Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution d'Actions	19,87

**Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

***Dilution en cas de remise d'un montant en numéraire et d'actions nouvelles et/ou existantes***

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société choisirait de remettre un montant en numéraire correspondant à la valeur nominale des ORNANE Tikehau Capital et un montant en actions

Annexes et Élément	Exigences de publication												
	<p>correspondant à la différence entre la Valeur de Conversion et la valeur nominale en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, l'incidence de l'émission d'Actions Tikehau Capital nouvelles sur l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions pour la totalité des ORNANE Tikehau Capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Avant émission des ORNANE Tikehau Capital</td> <td align="center">1,00</td> </tr> <tr> <td align="center">Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution</td> <td align="center">0,99</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center"><b><i>Dilution en cas de remise d'actions nouvelles et/ou existantes uniquement</i></b></p> <p>A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société choisirait de remettre uniquement des Actions Tikehau Capital nouvelles en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, l'incidence de l'émission d'Actions Tikehau Capital nouvelles suite à l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions pour la totalité des ORNANE Tikehau Capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction des actions autodétenues) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Avant émission des ORNANE Tikehau Capital</td> <td align="center">1,00</td> </tr> <tr> <td align="center">Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution d'Actions</td> <td align="center">0,96</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center"><b><i>Dilution en cas de remise d'un montant en numéraire uniquement</i></b></p> <p>Dans l'hypothèse où la Société choisirait de remettre un montant en numéraire uniquement en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, la participation de l'actionnaire ne sera pas affectée.</p>		Participation de l'actionnaire (en %)	Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	1,00	Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution	0,99		Participation de l'actionnaire (en %)	Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	1,00	Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution d'Actions	0,96
	Participation de l'actionnaire (en %)												
Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	1,00												
Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution	0,99												
	Participation de l'actionnaire (en %)												
Avant émission des ORNANE Tikehau Capital	1,00												
Après émission des ORNANE Tikehau Capital et exercice du Droit à l'Attribution d'Actions	0,96												
E.4	<table border="1"> <tr> <td><b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre</b></td> <td>Sans objet.</td> </tr> </table>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre</b>	Sans objet.										
<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre</b>	Sans objet.												
E.5	<table border="1"> <tr> <td><b>Actionnaire cédant et</b></td> <td>Le Fonds Stratégique de Participations s'est engagé, pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires à compter de la Date de Souscription, à ne pas (i) procéder à un quelconque transfert, direct ou</td> </tr> </table>	<b>Actionnaire cédant et</b>	Le Fonds Stratégique de Participations s'est engagé, pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires à compter de la Date de Souscription, à ne pas (i) procéder à un quelconque transfert, direct ou										
<b>Actionnaire cédant et</b>	Le Fonds Stratégique de Participations s'est engagé, pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires à compter de la Date de Souscription, à ne pas (i) procéder à un quelconque transfert, direct ou												



**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie et au Japon**

<b>Annexes et Élément</b>		<b>Exigences de publication</b>
	<b>Convention de blocages</b>	indirect, des Actions Réservées, notamment par voie d'offre, cession ou promesse de cession, transfert temporaire ou échange, (ii) conclure une opération ayant un effet économique équivalent, ou (iii) annoncer publiquement son intention de procéder à une telle opération.
E.6	<b>Dilution résultant de l'offre</b>	Sans objet.
E.7	<b>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par la société</b>	Sans objet.